Service de l'Assemblée Bureau du conseil municipal

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 26 mai 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT SIX MAI DEUX MILLE QUINZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *19 mai 2015*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59 Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI Mme Kheira CAPDEPON M. Bernard MACRET Mme Corinne BERNARD M. Sadok BOUZAIENE Mme Laurence COMPARAT M. Emmanuel CARROZ Mme Marina GIROD DE L'AIN M. Thierry CHASTAGNER - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET -Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE -M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST -Mme Martine JULLIAN Mme Claire KIRKYACHARIAN M. Raphaël MARGUET M. Pierre MERIAUX Mme Anne-Sophie OLMOS M. Yann MONGABURU Mme Bernadette RICHARD-FINOT M. Guy TUSCHER Mme Sonia YASSIA Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - Mme Jeanne JORDANOV - M. Jérôme SAFAR -Mme Marie-José SALAT M. Vincent BARBIER Mme Nathalie BERANGER Mme Bernadette CADOUX M. Richard CAZENAVE M. Matthieu CHAMUSSY Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Claude COUTAZ de 23H00 à 01H42 Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 00H05 à 01H42 Mme Mondane JACTAT donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 18H08 à 01H42 M. Jacques WIART donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 23H15 à 01H42 Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 18H08 à 20H45 Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à M. René DE CEGLIE de 00H35 à 01H42 M. Alan CONFESSON donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 00H35 à 01H42 Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à Mme Claire KIRKYACHARIAN de 19H50 à 22H20 M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FINOT de 18H08 à 23H15 Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H08 à 22H04 M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 18H08 à 01H42 M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H08 à 00H00 M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 00H00 à 01H42 M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 00H00 à 01H42 M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à M. Richard CAZENAVE de 18H08 à 01H42 Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 23H00 à 01H42 Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 18H08 à 01H42

Secrétaire de séance : M. Claude COUTAZ.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 27 avril 2015 a été adopté à l'unanimité.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile

<u>DELIBERATION N° 1 - (G 001) - RENDU ACTE</u> - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014. Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

<u>DELIBERATION N° 2 - (D 009) - RELATIONS INTERNATIONALES - Aide humanitaire d'urgence aux populations népalaises</u>

Intervention(s): M. MACRET, M. CAZENAVE, M. MERIAUX, M. SAFAR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 5 000 € euros au « Fonds d'urgence Népal » de Cités Unies France, géré en lien avec la Cellule de crise du Ministère des Affaires étrangères, pour venir en aide aux collectivités locales népalaises,
- de demander à Cités Unies France de transmettre les bilans de l'utilisation de ces fonds.
- de réserver 5000 € sur le budget du Fonds d'Aide d'Urgence pour financer des initiatives de solidarité envers le Népal portées par le monde associatif grenoblois.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 3 - (B 005) - POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat Ville 2015 : Programmation et Soutien Financier de la Ville de Grenoble.</u>

Intervention(s): M. le Maire, Mme DATHE, M. SAFAR, M. BREUIL, Mme BERANGER, M. BRON, M. CLOUAIRE, Mme SALAT, M. CAZENAVE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la programmation financière du Contrat Ville 2015 tel que décliné ci-dessus et dont la liste des actions est présentée dans les documents joints en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales et d'autres partenaires à venir, pour les actions, à charge de la commune, engagées et chiffrées dans ce programme et pour lesquelles les crédits sont ouverts au budget prévisionnel 2015,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et toutes conventions relatifs à ce programme d'actions.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 2 Front National - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile

<u>DELIBERATION N° 4 - (B 001) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenants Financiers dans le cadre de la programmation du Contrat Ville 2015.</u>

Intervention(s): M. le Maire, Mme DATHE, M. SAFAR, M. BREUIL, Mme BERANGER, M. BRON, M. CLOUAIRE, Mme SALAT, M. CAZENAVE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées les subventions afférentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 2 Front National - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DJIDEL, Mme GIROD de L'AIN, Mme JACTAT, M. NOBLECOURT, Mme BERNARD, M. MARGUET, M. BOUZAIENE, Mme MARTIN, Mme LEMOINE, M. BACK, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, M. BERTRAND, Mme RAKOSE, Mme BERANGER, M. CLOUAIRE.

<u>DELIBERATION N° 5 - (E 022) - ENERGIE - Convocation de la Commission consultative des services publics locaux pour avis sur la création d'une régie "Lumière" Intervention(s): M. le Maire, M. WIART, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. BREUIL, Mme OLMOS, M. CONFESSON, M. BRON, M. CAZENAVE, Mme COMPARAT, Mme TAVEL.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux au sujet de la création d'une régie "Lumière", en application de l'article L.1413-1 du Code général des Collectivités Territoriales

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 6 - (E 014) - ENERGIE - Mise en oeuvre d'un Plan lumière - Autorisation de</u> signer le marché public de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance (CREM) des installations d'éclairage public.

Intervention(s): M. le Maire, M. WIART, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. BREUIL, Mme OLMOS, M. CONFESSON, M. BRON, M. CAZENAVE, Mme COMPARAT, Mme TAVEL.

M. le Maire suspend la séance à 21H30 - Reprise de la séance à 21H39. Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché n° 13A254.

Délibération : Adoptée

Pour : 36 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 5 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. MACRET, M. TUSCHER, M. BACK, Mme RICHARD-FINOT, M. SOLDEVILLE) + 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. FRISTOT).

<u>DELIBERATION N° 7 - (C 016) - ANIMATION - Conventions relatives à la Fête des Tuiles 2015.</u> Intervention(s): M. BERTRAND, M. BARBIER, M. BREUIL, M. le Maire, Mme AGOBIAN, M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des deux conventions relatives à la Fête des Tuiles 2015
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 8 - (E 021) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Choix du mode de gestion pour l'équipement Alpexpo - Adoption du principe de la délégation de service public Intervention(s): Mme OLMOS, M. BREUIL, M. CAZENAVE, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. le Maire, M. SABRI</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- au vu du rapport de présentation ci-annexé et de l'avis favorable de la CCSPL, d'adopter le principe de la mise en oeuvre d'un contrat portant délégation de service public de type affermage pour l'exploitation du site Alpexpo ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute procédure et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en oeuvre d'une procédure de délégation de service public, dans le respect des articles L1411-1 et suivants du CGCT.

Délibération : Adoptée

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST)

<u>DELIBERATION N° 9 - (A 011) - URBANISME AMENAGEMENT - Révision du Plan Local d'Urbanisme de Grenoble : Autorisation donnée à Grenoble-Alpes-Métropole de poursuivre la procédure de révision du PLU.</u>

Intervention(s): M. FRISTOT, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, Mme GARNIER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord à Grenoble -Alpes-Métropole pour qu'elle poursuive la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de Grenoble engagée en 2013 ;
- de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Grenoble-Alpes-Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Isère.

La présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et publiée au recueil des actes administratifs.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention: 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 10 - (E 006) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Plan de déplacement d'administration - Nouveau protocole 2015-2018</u> Intervention(s): Mme TAVEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la signature du protocole 2015-2018 joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 11 - (E 011) - URBANISME AMENAGEMENT - Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)</u>: participation de la Ville de Grenoble au programme d'activité partenarial 2015

Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention cadre modifiée et de l'avenant 2015 ci-annexés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre modifiée ainsi que l'avenant 2015 ;

- d'autoriser la contribution de la Ville de Grenoble au financement de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) par le versement d'une participation de 122 360€ sur crédits existants.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la

Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 12 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché no14A426.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 13 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE</u> - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-8 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme TAVEL, M. DENOYELLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Réunion avec les membres de French Tech de la ville d'Annecy et Grenoble Digitale - le 3 avril 2015 à Annecy - P. CLOUAIRE

Cérémonie de commémoration de la rafle du 6 avril 1944 à la maison d'IZIEU - le 6 avril 2015 à Izieu - E. CARROZ

Assises Nationales de l'aménagement et de l'Economie durable en montagne - le 24 avril 2015 à Chambéry - P. MERIAUX

Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Lyon

- le 28 avril 2015 à Lyon - C. RAKOSE

1er Congrès national de l'ANVPAH sur le thème "Réformes! Quel avenir pour le patrimoine? - les 28 et 29 avril 2015 à Besançon - M. JULLIAN

Pré-séminaire en vue de la constitution de la délégation de la conférence internationale sur le BNB (Bonheur National Brut)

- du 14 au 16 mai 2015 à Arvillard - M. GIROD DE L'AIN

XVI ème Atelier international de recherche et d'action sur les inégalités sociale et les discriminations dans le cadre des journées du CREMIS

- du 18 au 27 mai 2015 à Montréal (Canada) - M. JACTAT

19ème Congrès de l'Association Nationale des Elus en charge du sport

- le 29 mai 2015 à Montélimar - S. BOUZAIENE

42ème rencontres nationales du Réseau National des Maisons des Associations

- du 3 au 5 juin 2015 à Avignon - E. CARROZ

Rencontres Montagnes de France

- le 4 juin 2015 à Paris - E. PIOLLE

Rencontres Montagnes de France

- les 4 et 5 Juin 2015 à Paris - P. MERIAUX

20 ans d'ELCS (Elus locaux contre le SIDA)

- du 10 au 12 juin 2015 à Paris - E. CARROZ

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7

UMP-UDI et Société Civile

<u>DELIBERATION N° 14 - (E 007) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Gestion des cimetières 2015 - 2016 : Convention de mise à disposition partielle de l'Unité des Cimetières du service Relations aux Usagers de la Ville de Grenoble à la Ville de La Tronche.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition partielle de l'Unité des Cimetières du service Relations aux Usagers à la Ville de la Tronche concernant la gestion administrative et technique des cimetières de la Ville de La Tronche.

Délibération: Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile

<u>DELIBERATION N° 15 - (E 009) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur une convention de mise à disposition partielle.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la prolongation de la convention de mise à disposition de Monsieur Emmanuel COUX pour une durée de 19 jours à compter du 12 juin 2015.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 16 - (E 012) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à un agent territorial d'un montant de 939,07 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 17 - (E 013) -</u> ADMINISTRATION GENERALE - Prise en charge des frais de séjour et de déplacement des personnes, intervenants extérieurs invités par la ville de Grenoble pour l'année 2015.

Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY, celui-ci est adopté : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre en charge, sur présentation des justificatifs, les frais relatifs aux déplacements du monde culturel, dans le cadre des activités du Département ville émancipatrice, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 80 300 €;
- de prendre en charge, sur présentation des justificatifs, l'ensemble des frais de déplacement des personnes extérieures pour les projets de la Direction solidarités internationales, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 60 000 €;
- de prendre en charge, sur présentation des justificatifs, l'ensemble des frais de déplacement des intervenants invités à l'initiative de la Direction Générale des Services, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 10 000 €;
- de faire en commission Ressources et Evaluation une présentation détaillée des prises en charges effectuées.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

 $\underline{\text{DELIBERATION N}^{\circ}}$ 18 - (E 025) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Demande de protection fonctionnelle

Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme MARTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- de mettre en œuvre la protection juridique fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits

suivants:

- faits en date du 15/04/2015
- faits en date du 04/04/2012
- faits en date du 03/04/2015
- faits en date du 03/04/2015
- faits en date du 07/04/2015
- faits en date du 07/04/2015
- faits en date du 15/04/2015
- faits en date du 03/04/2015
- faits en date du 11/04/2015

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 19 - (E 015) -</u> FINANCES - Garantie d'emprunt accordée à la SPLA SAGES pour l'aménagement de la ZAC Châtelet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à garantir l'emprunt sus-indiqué, que la SPLA SAGES va contracter auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, selon les conditions décrites ci-dessus, pour la somme de 1 300 000 €. Cette garantie est accordée à hauteur de 1 040 000 €, soit 80% de l'emprunt. Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt. Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;
- qu'au cas où la SPLA SAGES, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encouru, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant;
- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec la SPLA SAGES une convention dont la signature conditionne l'octroi du prêt et précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt qui sera passé entre l'établissement prêteur et cet organisme ;
- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts conclus par chacun de ces deux organismes, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile

 $\underline{DELIBERATION\ N^{\circ}\ 20}$ - (E 024) - FINANCES - Budget Principal : Affectations de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci -dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Hakim SABRI expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)
- article 657363 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics Etablissements et services rattachés à caractère administratif)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

Commission Action sociale et proximité
Commission Métropolitaine
12 mai 2015,
12 mai 2015,

- Commission Temps libre et savoirs 13 mai 2015,

Il est proposé au Conseil municipal de décider :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice: 2015

BUDGET: VILLE DE GRENOBLE

Article: **657362** (chapitre 65)

Commission Action sociale et proximité

CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 17 500,00

TOTAL ARTICLE 17 500,00

Article: 6574 (chapitre 65)

Commission Action sociale et proximité

LA MARELLE LES MENESTRELS PRELUDES ACTIS - OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT LOGEMENT ESPACE AFRIC IMPACT - FEDERATION AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET DEVANTURES DE LA RUE CHENOISE	15 000,00 6 500,00 8 000,00 4 000,00 1 500,00 2 000,00 5 000,00 3 000,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS ASSOCIATION NATIONALE DES CENTRES ECOLES ET FOYERS DE SKI	1 000,00 1 500,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE MJC PREMOL MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I)	7 000,00 1 500,00 1 000,00 2 000,00

OSMOSE ASSOCIATION	2 000,00
PASS - PROMOTION PAR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET SOCIAL	5 000,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	2 000,00
PLANETE SCIENCES	6 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	22 500,00
SASFE	5 000,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	1 500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	500,00
VILL9LASERIE	1 500,00
CARPA DES ALPES (CAISSE REGLEMENTS PECUNIAIRES DES	8 315,00
AVOCATS)	
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU	15 000,00
DAUPHINE	
AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT	8 500,00
ASSOCIATION NATIONALE DES CENTRES ECOLES ET FOYERS DE SKI	1 000,00
DE FOND-ANCEF	
INTERMED	1 000,00
JALMALV-GRENOBLE (JUSQU'A LA MORT, ACCOMPAGNER LA VIE)	2 100,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	3 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I)	4 500,00
SOLIDARITE FEMMES	1 000,00

Commission Métropolitaine

ARMENIE ECHANGE ET PROMOTION	1 000,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	2 000,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE KAUNAS	1 000,00
DJALLABA	3 300,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	1 500,00
MUTUALITE	

Commission Temps libre et savoirs

ACADEMIE GRENOBLOISE D'AIKIDO AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE ASPTT ATHLETISME ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	150,00 16 000,00 12 000,00 12 400,00 2 500,00 4 000,00
BAJATIERE BMX GRENOBLE (EX BICROSS CLUB DE GRENOBLE) BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME DE GRENOBLE CENTRE TAEKWONDO GRENOBLE CERCLE ESCRIME LA RAPIERE CLUB D' ESCRIME PARMENTIER CLUB DE TIR GRENOBLOIS COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE DAUPHINE TAEKWONDO CLUB	750,00 21 717,00 1 500,00 1 000,00 800,00 8 500,00 2 500,00 5 000,00 200,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE 38 GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK GRENOBLE BASKET 38 GRENOBLE CATALANS (A.S)	250,00 27 920,00 2 400,00 28 500,00 2 750,00

GRENOBLE EYBENS CYCLISME	1 600,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	30 000,00
GRENOBLE HANDISPORTS	9 200,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 400,00
GRENOBLE NATATION	7 500,00
GRENOBLE ROLLER	1 600,00
GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL	40 000,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB	57 900,00
GUC ATHLETISME	20 750,00
GUC BADMINTON	7 750,00
GUC ESCRIME	2 000,00
GUC GRENOBLE SKI	13 350,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	26 000,00
GUC RUGBY	5 000,00
GUC TRIATHLON	400,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)	5 600,00
JEUNESSE OLYMPIQUE D GRENOBLE JOGA	250,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	2 000,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	2 500,00
LES MONKEY	750,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	2 500,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	8 400,00
NAUTIC CLUB ALP 38	9 000,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	35 250,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE	500,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	7 000,00
SENTINELLE DES ALPES	4 000,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	400,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	5 000,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	1 500,00
TEAM MHIYAOUI (LE)	2 500,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE	
	700,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG) TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	2 800,00
	7 721,00
YETI'S - Roller in line hockey Grenoble	7 500,00
OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	44 064,00
OGEC ECOLE PRIMAIRE LES CHARMILLES	17 952,00
OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE	32 640,00
OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU	39 568,00
OGEC EXTERNAT SAINT BRUNO	37 536,00
OGEC INSTITUT BAYARD	35 088,00

TOTAL ARTICLE 914 221,00

TOTAL BUDGET 931 721,00

Conclusions adoptées

Pour extrait conforme, Pour le Maire,

Adoptée Affichée le

L'adjoint délégué, M. Hakim SABRI **Délibération**: Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DJIDEL, Mme GIROD de L'AIN, Mme JACTAT, M. NOBLECOURT, M. DE CEGLIE, Mme MARTIN, Mme LEMOINE, Mme BERNARD, M. MARGUET, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE, M. BACK, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, Mme BERANGER, M. CLOUAIRE, M. CARROZ.

<u>DELIBERATION N° 21 - (E 026) - REGIES MUNICIPALES - Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Proposition de désignation du directeur</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable à la désignation de Monsieur Jacques PILA en qualité de directeur de la Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille à compter du 1er juin 2015.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 22 - (E 027) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France : convention d'occupation du domaine public avec Gilbert Coullier Productions et Rémi Perrier Organisation.</u>

Intervention(s): Mme BERANGER, Mme SALAT, M. BERTRAND, M. CHAMUSSY, M. BRON, M. CAZENAVE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'occupation du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de Gilbert Coullier Productions, pour la journée du 30 mai 2015 ;
- d'autoriser l'occupation du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de Rémi Perrier Organisation, pour la journée du 20 juin 2015 et tous documents afférents à cette manifestation.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 23 - (E 029) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France : convention d'occupation du domaine public avec Gérard Drouot Productions SA.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'occupation du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de Gérard Drouot Productions SA pour la journée du 11 avril 2015 ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public afférente à cette manifestation.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 24 - (E 028) - DOMAINE PUBLIC - Cabaret Frappé - Approbation des tarifs de la saison 2015</u>

Un amendement est présenté par M. BERTRAND, celui-ci est adopté : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer aux montants ci-dessous les tarifs du Cabaret Frappé 2015 :

En prévente :

- . plein tarif: 17 €, soit une recette nette de 16,01 €
 . tarif réduit: 14 €, soit une recette nette de 13,01 €
- . pass 3 concerts : 39 €, valable pour trois places achetées de trois concerts différents, soit 13 €la place, soit une recette nette de 12,01 €

En caisse du soir :

. plein tarif : 17 € . tarif réduit : 14 €

La formule pass 3 concerts ne sera disponible qu'en prévente.

- d'interdire l'accès au concert payant sous chapiteau aux enfants de moins de 6 ans non munis d'un casque anti-bruit.
- de dire que les tarifs plein et réduit seront appliqués en prévente et en caisse du soir ;
- de dire que les tarifs « pass 3 concerts » seront appliqués en prévente ;
- d'autoriser l'impression de 100 tickets exonérés pour chacune des 5 soirées du festival ;
- d'autoriser l'application du tarif réduit, sous condition de présentation d'une pièce justificative, aux personnes suivantes : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI/RSA, personnes à mobilité réduite, jeunes en service civique, jeunes de moins de 18 ans, aux étudiants, aux personnes retraitées, groupes de plus de 10 personnes, adhérents aux bibliothèques municipales de Grenoble, adhérents pass Culture, aux comités d'entreprise et assimilés.

- d'autoriser la vente des billets en plein tarif, en tarif réduit et du pass 3 concerts du Cabaret Frappé par WEEZEVENT SAS, moyennant une majoration de 0,99 € TTC pour la vente de chaque billet du plein tarif, du tarif réduit et du pass 3 concerts.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 25 - (A 002) - POLITIQUE DE LA VILLE - convention de financement entre la Ville de Grenoble et la copropriété 60/120 Arlequin</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 3.164,94 ۈ la copropriété du 60/120 Arlequin, pour la réalisation d'une 4e mission d'accompagnement confiée à COPRO+;
- de valider la convention entre la Ville et la copropriété du 60/120 Arlequin précisant les modalités de versement de cette subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la

Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 26 - (A 004) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Signature d'un</u> protocole transactionnel avec Mme Sandra Scalia pour le versement d'une indemnité pour la libération de son local situé 1 rue Auguste Gaché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir entre Mme Sandra SCALIA et la ville de Grenoble pour la libération de son local situé 1 rue Auguste Gaché et prévoyant le versement d'une indemnité d'un montant total de 52 000 euros ;
- de dire que cette indemnité sera versée sur le compte de Maître GUYOT, en sa qualité de mandataire judiciaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 27 - (A 008) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions,</u>

cessions et gestion de divers biens.

Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de la Société Civile de Construction Vente l'OVALIE un tènement d'environ 198 m², situé 72 avenue Jules Vallès à détacher des parcelles cadastrées section DV n°240 et n°241, au prix de 30 euros HT le m² de surface de terrain soit un montant total de 5 940 euros, conformément aux conditions de la notice 1;

- de céder à la SAIEM GRENOBLE HABITAT le terrain situé 77 avenue Léon BLUM, d'une surface de 1 750 m² environ, à détacher de la parcelle cadastrée section EZ n°2, au prix de 210 euros HT le m² de surface de plancher pour le logement social et 255 euros HT le m² de surface de plancher pour le logement en accession, soit un montant total de 400 530 euros HT, pour la réalisation d'une opération de 28 logements, conformément aux conditions de la notice 2;
- d'autoriser la signature des conventions de mise à disposition de deux biens situés 72 avenue Léon Blum et 16 rue André Argouges dans le cadre de la maitrise d'oeuvre urbaine et sociale d'agglomération avec Grenoble Alpes Métropole conformément aux conditions de la notice 3;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces affaires.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 28 - (A 012) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Blanche Monier : approbation d'une convention relative à l'enfouissement de réseaux avec Orange, chemin de Halage.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention (références : Projet MUT 500412) et son annexe (devis $n^{\circ}11$ -15-00061504) relative à l'aménagement des équipements de communications électroniques sur la ZAC Blanche Monier, ci-annexés ;
- d'autoriser le règlement des sommes correspondantes à la réception des travaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 29 - (A 013) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement urbain de la Villeneuve - Acquisition de box dans le silo 3 situé 57 Galerie de l'Arlequin</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir dans le silo 3, un box de 17 m² au prix global de 8 875 euros pour l'acquisition d'un box garage n°32221 portant le numéro de lot 1221 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

<u>DELIBERATION N° 30 - (A 010) - ENVIRONNEMENT - Convention entre l'Association Station de</u> Trail de Chartreuse, Grenoble Alpes Métropole et la ville de Grenoble pour l'utilisation de cheminements existants sur le site de la Bastille destinés à un parcours de trail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre l'Association Station de trail de Chartreuse, Grenoble Alpes Métropole et la Ville aux conditions susmentionnées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 31 - (A 014) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la dotation d'action parlementaire « 2015 », en vue de l'aménagement du square Ganganelli de la Ville de Grenoble</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander une subvention de 20 000 euros à l'Etat pour le financement exceptionnel de l'aménagement du square Ganganelli à Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 32 - (B 002) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention ANRU du GPV : convention de co-maîtrise d'ouvrage Ville/Actis pour la réalisation du pôle associatif au 51 Manteyer.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec ACTIS, annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 33 - (B 003) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre le Département de l'Isère et la ville de Grenoble relative à l'activité de vaccination</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention, annexée, entre le département de l' Isère et la ville de Grenoble.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

<u>DELIBERATION N° 34 - (B 004) - SANTE PUBLIQUE - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Association Isère Gérontologie.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe, entre la ville de Grenoble et l'association Isère Gérontologie ;
- de soutenir le colloque "gérer la crise en géronto-psychiatrie" du 4 juin 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le Marie à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 35 - (B 008) - SANTE PUBLIQUE - Avenants financiers aux conventions passées entre la Ville de Grenoble et des associations menant des actions de santé pour l'année 2015.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants ci-annexés ;
- d'autoriser le versement des subventions suivantes :
- · 3 000 euros à la MJC Abbaye
- · 4 500 euros à l'ODTI
- · 1 000 euros à Solidarité Femmes

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BACK, M. BERTRAND, M. COUTAZ, M. CARROZ.

<u>DELIBERATION N° 36 - (B 007) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention 2015 d'objectifs et de moyens entre l'association Maison de la Culture Arménienne Grenoble Dauphiné (MCAGD) et la Ville de Grenoble Dau</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 €au titre de l'année 2015.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Maison de la Culture Arménienne Grenoble Dauphiné (MCAGD) et la ville de Grenoble.

<u>DELIBERATION N° 37 - (C 001) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux avec l'association Maison des Jeux - Remise gracieuse de dette</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition gratuite de locaux sis au 48 quai de France avec l'association Maison des Jeux ;
- d'accorder la remise gracieuse de dette correspondant à la redevance réclamée à cette association pour la période du 01/10/2014 au 31/12/2014 et qui s'élève à 2 731.98 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 38 - (C 012) - JEUNESSE - Attribution de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.</u>

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer 7 bourses aux 6 personnes et à l'association dont les projets sont décrits dans l'annexe 1.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 6 UMP-UDI et Société Civile - Ne prend pas part au vote : 1 UMP-UDI et Société Civile (M. CHAMUSSY)

<u>DELIBERATION N° 39 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Tarifs des spectacles de la saison 2015-2016 au Théâtre municipal.</u>

Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme BERNARD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et d'adopter les tarifs de la saison 2015-2016 du Théâtre municipal et applicables à compter du mardi 9 juin 2015, date d'ouverture de la billetterie.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 40 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Demande d'obtention de licences d'entrepreneur de spectacles et désignation du titulaire.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès des services de l'Etat un dossier de demande de licences d'entrepreneur de spectacles pour les trois catégories ;
- de désigner Monsieur le Maire comme titulaire de ces licences d'entrepreneurs de spectacles ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 41 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à Rayonnement Régional et Bibliothèque Municipale de Grenoble : Conventions dans le cadre des activités culturelles de la Ville de Grenoble.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 42 - (C 014) - AFFAIRES SCOLAIRES - Tarifs des restaurants scolaires, des ateliers éducatifs, des séjours en classes de découverte et tarifs de location des bases de plein air applicables au 1er septembre 2015.</u>

Intervention(s): M. MALBET, M. BRON, M. CHAMUSSY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs des restaurants scolaires, des ateliers éducatifs et des séjours en classes de découverte et les tarifs de location des bases de plein air ci-annexés à compter du 1er septembre 2015

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 43 - (C 008) - RESTAURATION - Adhésion de la commune de Grenoble au Club des Territoires Un plus bio.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'adhésion de la commune de Grenoble au Club des Territoires Un plus bio, dont la cotisation annuelle s'élève à 2 000 euros.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 44 - (C 011) - AFFAIRES SCOLAIRES - Avenants pour l'année 2015 aux conventions de participation financière entre la ville de Grenoble et les Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) des écoles privées grenobloises en contrat d'association avec l'Etat. Nouvelles conventions triennales 2016-2017-2018.</u>

Intervention(s): M. MALBET, M. BRON, M. CHAMUSSY, Mme BOUKAALA, M. BREUIL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions de participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, permettant le versement du solde de notre participation financière pour 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions triennales (2016-2017-2018) avec ces mêmes organismes de gestion.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National - Abstention : 1 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (Mme BOUKAALA).

<u>DELIBERATION N° 45 - (C 015) - AFFAIRES SCOLAIRES - Convention de collaboration occasionnelle entre la ville de Grenoble et l'entreprise Hewlett Packardt (unité Division ordinateurs Grand Public).</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

<u>DELIBERATION N° 46 - (C 004) - SPORT - Avenants financiers aux conventions générales</u> d'objectifs entre la ville de Grenoble et les associations du secteur sportif pour l'exercice 2015 Intervention(s): M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions générales d'objectifs avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1), et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,
- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale ''d'affectation de subventions sur crédits existants'' de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération: Adoptée

Pour : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DE CEGLIE, Mme MARTIN.

<u>DELIBERATION N° 47 - (C 009) - SPORT</u> - Tarification des activités sportives, des entrées individuelles dans les piscines et des installations sportives municipales applicable au 1er septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la tarification des activités sportives municipales ci-annexée applicable à compter du 1er septembre 2015,
- d'approuver la tarification d'accès aux installations sportives municipales ci-annexée applicable à compter du 1er septembre 2015

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 48 - (D 001) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Opération du volet "enseignement supérieur - recherche - vie étudiante" du Contrat de projets État Région 2007/2013 - Opération "PHELMA" - Avenant n°1 à la convention d'application</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les termes de l'avenant $n^\circ 1$ relatif à la convention d'application du projet ''PHELMA2'', dont le seul objet est de prolonger la durée d'exécution de ladite convention de 18 mois, portant ainsi sa durée de validité au 30 juin 2016,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'application du projet « PHELMA
 2 » à intervenir entre le Conseil général de l'Isère, la Région Rhône-Alpes, Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

<u>DELIBERATION N° 49 - (D 004) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre l'union syndicale "Solidaires Isère" et la ville de Grenoble concernant l'utilisation de salles de réunion de la Bourse du Travail.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la

Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 50 - (D 007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Forum 4i : régularisation des soutiens financiers obtenus lors de l'édition 2014</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville de Grenoble à solliciter des subventions auprès de ses partenaires afin de participer au financement de l'édition 2014 du Forum 4i,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 51 - (D 008) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Programme</u> d'actions en faveur de l'emploi des habitants des quartiers Politiques de la Ville- plan de financement 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le plan de financement de l'opération intitulée "Programme d'actions dans les quartiers", portant sur la période du 1er janvier au 30 avril 2015,
- d'autoriser la Ville de Grenoble a solliciter une subvention de 38 476, 20 euros au titre du Fonds Social Européen,
- d'autoriser Monsieur le Maire de Grenoble à signer tout document s'y rapportant.

Délibération: Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès +7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 52 - (D 003) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant financier avec l'association MJC Mutualité-Maison de Quartier.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association MJC MUTUALITE-MAISON DE QUARTIER, un avenant financier d'un montant de 1500 Euros, au titre de l'année 2015 pour les concerts organisés par l'ensemble Vocal Interlude de la MJC Mutualité et l'East Oxford Community Choir.
- de noter que cette subvention est intégrée à la délibération d'''affectations de subventions sur crédits existants'' de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOILEAU, M. BACK.

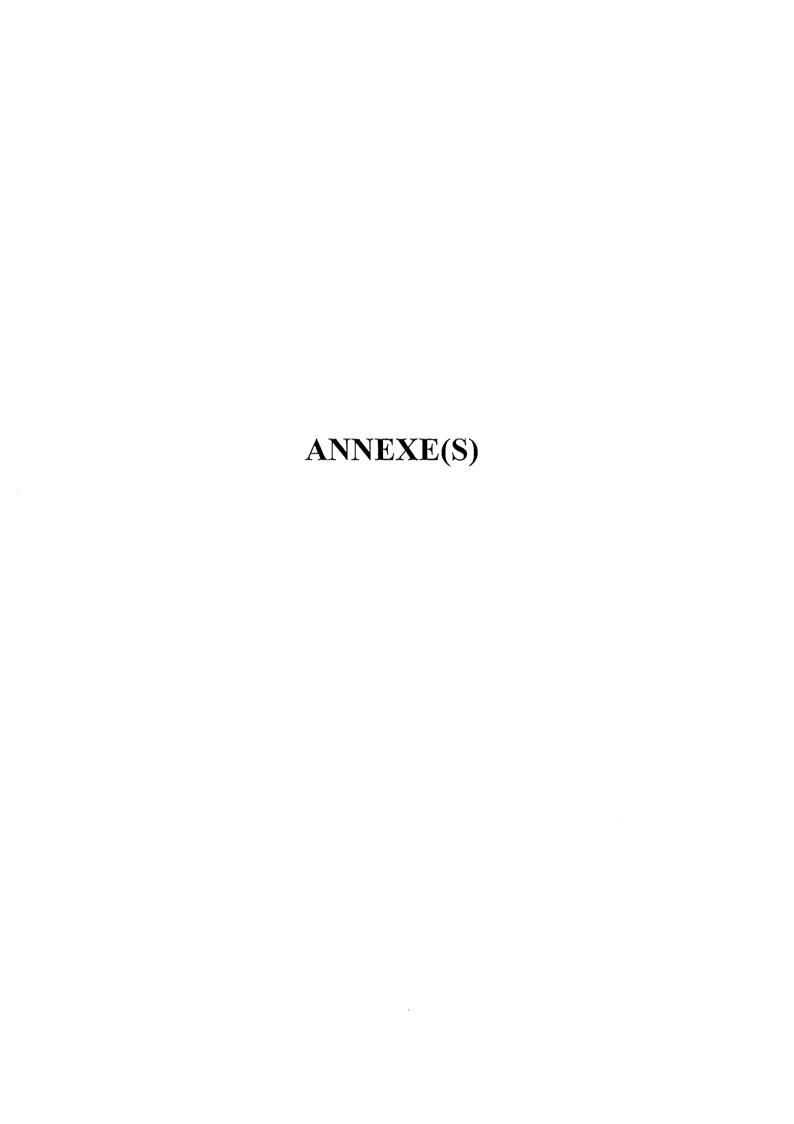
<u>DELIBERATION N° 53 - (D 006) - RELATIONS INTERNATIONALES - Soutien financier au projet de déambulation historique et culturelle de l'Association Arménie Echange et Promotion "Smyrne 1922 - Nous nous rendions souvent visite" - Avenant financier 2015.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Arménie Echange et Promotion, un avenant financier d'un montant de 1 000 euros, au titre de l'année 2015, dans le cadre du centenaire du génocide arménien et du projet "Smyrne 1922".

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01H42



Ville de Grenoble AGRE/DRJ/Service des marchés publics

Annexe à la délibération N° \mathcal{A} - $\mathcal{G}oo\,\mathcal{I}$

Rendu-Compte - Conseil municipal du 26 mai 2015 Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics MARCHES DE TRAVAUX

	1		1							3		,
14T434	14T433	14T436	N° marché		15T058	15T057	14T435	14T432	14T431	14T430	N° marché	
Aménagement locaux Police Nationale - Parking silo "345" Villeneuve - Lot n°5 - Sanitaire Ventilation	Marché subséquent à l'accord cadre (14A179) - Aménagement locaux Police Nationale - Parking silo "345" Villeneuve - Lot n°4 - Electricité	Marché subséquent à l'accord cadre (14A180) - Aménagement locaux Police Nationale - Parking silo "345" Villeneuve - Lot n°7 - Carrelage	Objet	Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT	Piscine Jean Bron - Travaux 2015 - Lot n° 2 - Chauffage et sanitaire	Piscine Jean Bron - Travaux 2015 - Lot n° 1 - Traitement d'eau et système de filtration	Aménagement locaux Police Nationale - Parking silo "345" Villeneuve - Lot n°6 - Chauffage Climatisation	Marché subséquent à l'accord cadre (14A177) - Aménagement locaux Police Nationale - Parking silo "345" Villeneuve - Lot n°3 - Menuiserie bois	Marché subséquent à l'accord cadre (14A178) - Aménagement locaux Police Nationale - Parking silo "345" Villeneuve - Lot n°2 - Cloisons - Faux plafonds	Aménagement locaux Police Nationale - Parkíng silo "345" Villeneuve - Lot n°1 - Chape	Objet	Pour la tra
MARQUES ET FILS 38320 BRIE ANGONNES	BOUYGUES ENERGIE & SERVICES 38360 SASSENAGE	CREATIONS CERAMIQUES POSE 38100 GRENOBLE			DUMOLARD 38100 GRENOBLE	PISCINES ASSISTANCE 38590 SILLANS	SARL I.ATP 38600 FONTAINE	CARBONERO 38500 LA BUISSE	ISOLER CLOISONNER AMENAGER 38300 NIVOLAS VERMELLE	DUCLAUX KALKIAS 84850 CAMARET	Attributaire Adresse	Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT
28 260,50	20 450	20 739	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	et inférieure à 90 000 € HT	7 000 Option 1 "douche de pédiluve inox 316L" : 1 134,94	18 600	17 951,90	17 346 Prestation supplémentaire "stores intégrés dans vitrage" : 1 842	17 250	4 560	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaltaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	
03/04/15	09/04/15	08/04/15	Date Notification		07/04/15	09/04/15	07/04/15	07/04/15	07/04/15	23/03/15	Date Notification	
Marché à prix global et forfaitaire	Marché à prix global et forfaitaire	Marché à prix global et forfaitaire	Type de prix		Marché à prix global et forfaitaire	Marché à prix global et forfaitaire	Marché à prix global et forfaitaire	Marché à prix global et forfaitaire	Marché à prix global et forfaitaire	Marché à prix global et forfaitaire	Type de prix	

Rendu-Compte - Conseil municipal du 26 mai 2015

Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

Marchés	14A372 Marc	14A371 Marcl	14A371 Marc	14A371 Marc	14A370 Marc	14A370 Marc	14A369 Marc	14A369 Marc	14A369 Marc	14A368 Marc	14A368 Marc	N° marché		15T056 Marc
subséquents relatifs aux accords-cadres n°14A172 à 14A186 - Travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble Lot n°7 - Cloisons, faux plafonds - secteurs 1 et 4	Marchés subséquents relatifs aux accords-cadres n°14A172 à 14A186 - Travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble Lot n°7 - Cloisons, faux plafonds - secteurs 3 et 6	Marchés subséquents relatifs aux accords-cadres n°14A172 à 14A186 - Travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble Lot n°6 - Menuiseries bois - Secteurs 3-6	72 à 14A186 - bble	Marchés subséquents relatifs aux accords-cadres n°14A172 à 14A186 - Travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble Lot n°6 - Menuiseries bois - Secteurs 1 et 4	Marchés subséquents relatifs aux accords-cadres n°14A172 à 14A186 - Travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble Lot n°5 - Etanchéité - Secteurs 1-3-4-7	Marchés subséquents relatifs aux accords-cadres n°14A172 à 14A186 - Travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble Lot n°5 - Etanchéité - Secteurs 2-5-6	Marchés subséquents relatifs aux accords-cadres n°14A172 à 14A186 - Travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble Lot n°4 - Charpente, Couverture, Zinguerie - Secteurs 3-4	Marchés subséquents relatifs aux accords-cadres n°14A172 à 14A186 - Travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble Lot n°4 - Charpente, Couverture, Zinguerie - Secteurs 5-6	Marchés subséquents relatifs aux accords-cadres n°14A172 à 14A186 - Travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble Lot n°4 - Charpente, Couverture, Zinguerie - Secteurs 1-2-7	Marchés subséquents relatifs aux accords-cadres n°14A172 à 14A186 - Travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble Lot n°2 - Maçonnerie - Secteurs 1 et 4	Marchés subséquents relatifs aux accords-cadres n°14A172 à 14A186 - Travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble Lot n°2 - Maçonnerie - Secteurs 2-3-5-6-7	Objet	Pour la tranc	Marché subséquent à l'accord cadre (14A174) - Création de 2 classes et locaux annexes - Ecole élémentaire Clemenceau - Lot n°1 - Désamiantage MERCUZE
ICA 38300 NIVOLAS VERMELLE	DECO 38 38100 GRENOBLE	DECO 38 38100 GRENOBLE	DAUPHINE MENUISERIES 38130 ECHIROLLES	BOUCHET FRERES 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX	SMAC SA 38432 ECHIROLLES CEDEX	ETRA 38140 RIVES	MANCA BRUNO CHARPENTE 38560 CHAMP SUR DRAC	LES CHARPENTIERS DU GRESIVAUDAN 38160 SAINT ROMANS	EURO CHARPENTE OLIVEIRA 38470 VINAY	ROLAND TOMAI 38210 VOUREY	ETRA 38140 RIVES	Attributaire Adresse	Pour la tranche supérieure à 5 186 0	BPS 38 38660 SAINT VINCENT DE MERCUZE
sans minimum ni maximum	sans minimum ni maximum	sans minimum ni maximum	sans minimum ni maximum	sans minimum ni maximum	sans minimum ni maximum	sans minimum ni maximum	sans minimum ni maximum	sans minimum ni maximum	sans minimum ni maximum	sans minimum ni maximum	sans minimum ni maximum	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	6 000 € HT	32 450 Prestation supplémentaire "dépôt des menuiseries extérieures" : 2 100
19/03/15	19/03/15	19/03/15	19/03/15	25/03/15	20/03/15	19/03/15	19/03/15	26/03/15	19/03/15	19/03/15	19/03/15	Date Notification		01/04/15
Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	Type de prix		Marché à prix global et forfaitaire

Rendu-Compte - Conseil municipal du 26 mai 2015 Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

Ville de Grenoble AGRE/DRJ/Service des marchés publics

Rendu-Compte - Conseil municipal du 26 mai 2015 Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE FOURNITURES

	Pour la tran	Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT	єнт — — — — — — — — — — — — — — — — — — —		
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
14F325	Achat de vêtements de travail blouses et chasubles	RODIER 38360 SASSENAGE	Maximum : 15 000	02/04/15	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
	Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT		et inférieure à 207 000 € HT		
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
15A089	Fourniture de gaz - marche subséquent n° 3 - sites ville de Grenoble d'une consommation annuelle de référence > à 200 mwh/an (lot 1)	GEG SOURCE D'ENERGIES 38042 GRENOBLE CEDEX 9	Maximum : 206 000	02/04/15	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
15A090	Fourniture de gaz - marche subséquent n° 4 - sites ville de Grenoble d'une consommation annuelle de référence comprise entre 30 et 200 mwh/an (lot2)	GEG SOURCE D'ENERGIES 38042 GRENOBLE CEDEX 9	Maximum : 206 000	02/04/15	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
15A091	Fourniture de gaz - marche subséquent n° 5 - pour sites CCAS de Grenoble d'une consommation annuelle de référence > à 30 mwh/an (lot 3)	GEG SOURCE D'ENERGIES 38042 GRENOBLE CEDEX 9	Махітит : 206 000	02/04/15	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire

Marché à prix global et forfaitaire	23/04/15	123 455	ASSOCIATION FUSEES 38000 GRENOBLE	Organisation de la fête des Tuiles - Edition 2015 - Achat d'un spectacle "Révolution en cours" durant le week end des 6 et 7 juin 2015	15A142
	-	T et inférieure à 207 000 € HT	i égale à 90 000 € HT et	Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € H	
Marché à prix global et forfaitaire	27/04/15 N	36 400	AFRIC'IMPACT 38100 GRENOBLE	Organisation de le Fête des Tuiles , Edition 2015 - Achat d'un spectacle "Défilé des Tuiles du 6 juin 2015"	15P147
Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	02/04/15	Maximum : 33 300	NES ET CITE 69120 VAULX EN VELIN	Organisation d'opérations de mise en relation de publics en rupture avec les structures d'accompagnement et d'entreprises ayant des offres à pourvoir	158033
Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	24/03/15	Maximum : 25 000	ACTIPUBLIC 69120 VAULX EN VELIN	Accompagnement financier et technique pour la préparation et l'élaboration d'un avenant aux contrats de concession du chauffage urbain de Grenoble Alpes Métropole	15P034
Marché à prix global et forfaitaire	17/03/15	Tranche ferme "accompagnement" : 13 340 Tranche conditionnelle "suivi de réalisation du portail" : 11 500	TOSCA CONSULTANTS 75009 PARIS	Assistance à maitre d'ouvrage pour l'accompagnement technique, juridique et financier concernant la conception et la réalisation d'un portail de la bibliothèque numérique	15P004
Type de prix	Date Notification	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Attributaire Adresse	Objet	N° marché
		HT et inférieure à 90 000 € HT	u égale à 20 000 € HT e	Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 €	
Marché à prix global et forfaitaire	25/03/2015	2050	BUREAU ALPES CONTROLES 38430 MOIRANS	Réhabilitation du Lycée professionnel Jean Jaurès - Diagnostic sécurité incendie - Limité aux dispositions constructives - Diagnostic accessibilité	15P087
Marché à prix global et forfaitaire	31/03/15	3800	VESSIERE ET CIE 38000 GRENOBLE	Projet de renouvellement urbain de la Villeneuve - Marché complémentaire de MOE - Création de passage de véhicules lourds	15P002
Marché à prix global et forfaitaire	31/03/15	2277	COSEPS 38180 SEYSSINS	Aménagement des abords de l'îlot C ZAC Teisseire JO - Marché de CSPS	14P411
Marché à prix global et forfaitaire	26/03/15	5076	COSEPS 38180 SEYSSINS	Construction de l'équipement jeunesse du secteur 5 - Mission de coordination SPS	14P279
Type de prix	Date Notification	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Attributaire Adresse	Objet	N° marché
		00 € HT	Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT	Pour la tra	
		publics IS INTELLECTUELLES	ication de l'article 28 du code des marchés publics MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Rendu-Compte - Conseil municipal du 26 mai 2015 Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés MARCHES DE SERVICES ET PRESTATION	Rendu-Con Décisions e
				AGRE/DRJ/Service des marchés publics	AGREI

Annexe à la délibération N° 1_ Coo1

N°
NATURE:
FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES
ОВЈЕТ
MONTANT

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTIONS EN JUSTICE :

15-0662 Arrêté (14/04/2015)	15-0587 Arrêté (09/04/2015)	15-0586 Arrêté (09/04/2015)
Me MEDINA	SCP DELACHENAL	SCP DELACHENAL
La Ville est autorisée à intervenir devant la cour d'Appel de renvoi dans le cadre du contentieux l'opposant à M.	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction afin d'obtenir l'expulsion des personnes sans droit ni titre occupant un terrain sis 56/58 boulevard de l'Esplanade.	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction afin d'obtenir l'expulsion des personnes sans droit ni titre occupant un terrain sis 55 route de Lyon.

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

Bail dérogatoire (15/03/2015)	Bail dérogatoire (7/04/2015)
NOT ASSOCIES 25 avenue de Constantine Grenoble	LES PAPAS DU CODE 25 avenue de Constantine Grenoble
La Ville loue au preneur un bureau d'une surface de 14,8 m ² situé au sein de la pépinière Le Polynôme, 25 avenue de Constantine. Durée: 23 mois, du 1/04/2015 au 30/09/2015.	La Ville loue au preneur un bureau d'une surface de 13,55 m² situé au sein de la pépinière Le Polynôme, 25 avenue de Constantine. Durée : 24 mois maximum, à compter du 7/04/2015.
Redevance mensuelle HT et hors charges : $156,67 \in$	Redevance mensuelle HT et hors charges: La 1 ^{ère} année: 117 € La 2 ^{èrne} année: 131,63

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

15-0752	15-0751	15-0750	15-0683	15-0682	15-0681	15-0680	15-0671	15-0670	15-0669	15-0668	15-0641	15-0640	15-0639	15-0638	15-0637	15-0636
Arrêté (02/04/2015)	Arrêté (02/04/2015)	Arrêté (01/04/2015)	Arrêté (07/04/2015)	Arrêté (07/04/2015)	Arrêté (03/04/2015)	Arrêté (03/04/2015)	Arrêté (31/03/2015)	Arrêté (30/03/2015)	Arrêté (30/03/2015)	Arrêté (30/03/2015)	Arrêté (27/03/2015)	Arrêté (27/03/2015)	Arrêté (27/03/2015)	Arrêté (26/03/2015)	Arrêté (26/03/2015)	Arrêté (25/03/2015)
Mme HUSTACHE Gilberte	Mme ABEL Monique	M. et Mme GODFRIN Daniel	Mme SAQQAA Nora	M. IMPELLIZZERI Antoine	Mme OSMAN Yolande	M. MESSINA Croce	Mme RIFFARD Raymonde	M. et Mme CLAVEL Gérard	M. BILLARD Pierre	Mme PIRO Lidia	Les enfants de M. et Mme MAILLET Adrien et Suzanne	Les enfants de Mme BOURGEAT Joséphine	Les enfants de Mme GANDET Camille	Les petits enfants de Mme FRECHET Marie	Les petits enfants de Mesdames CORNU et DURAND	M. LA GRECA Salvatore
Cimetière Saint Roch - Titre n°159 - Renouvellement de concessions du 19/06/2015 au 18/06/2030.	Cimetière Saint Roch - Titre n°158 - Renouvellement de concession du 23/06/2015 au 22/06/2065.	Cimetière Grand Sablon - Titre n°157 - Renouvellement de concession du 22/05/2015 au 21/05/2030.	Cimetière Grand Sablon - Titre n°164 - Renouvellement de la concession du 30/04/2015 au 29/04/2030.	Cimetière Saint Roch - Titre n°163 - Nouvelle Concession du 07/04/2015 au 06/04/2065.	Cimetière Saint Roch - Titre n°162 - Renouvellement d'une concession du 31/03/2013 au 30/03/2028.	Cimetière Saint Roch - Titre n°161 - Nouvelle Concession du 03/04/2015 au 02/04/2065.	Cimetière Saint Roch - Titre n°156 - Renouvellement d'une concession du 11/06/2014 au 10/06/2029.	Cimetière Grand Sablon - Titre n°155 - Renouvellement d'une concession du 03/01/2015 au 02/01/2045.	Cimetière Saint Roch - Titre n°154 - Renouvellement des concessions du 25/10/2014 au 24/10/2029.	Cimetière Saint Roch - Titre n°153 - Nouvelle Concession du 30/03/2015 au 29/03/2065.	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 152 - Renouvellement de concession du 17/09/2018 au 16/09/2048.	Cimetière Saint Roch - Titre n° 151 - Renouvellement de concession du 20/02/2015 au 19/02/2030.	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 150 - Renouvellement de concession du 16/12/2013 au 15/12/2043.	Cimetière Saint Roch - Titre n° 149 - Renouvellement de concession du 5/06/2019 au 4/06/2049.	Cimetière Saint Roch - Titre n° 148 - Renouvellement de concession du 31/03/2015 au 30/03/2045.	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 147 - Nouvelle concession du 25/03/2015 au 24/03/2065.
Redevance : 564 €	Redevance : 1 122 €	Redevance : 282 €	Redevance : 282 €	Redevance : 1 122 €	Redevance : 282 €	Redevance : 1 122 €	Redevance : 282 €	Redevance : 651 €	Redevance : 564 €	Redevance : 1 122 €	Redevance : 651 €	Redevance : 564 €	Redevance : 651 €	Redevance : 651 €	Redevance : 651 €	Redevance : 1·122 €

<u>POLITIQUE DE LA VILLE</u>: Contrat Ville 2015: Programmation et Soutien Financier de la Ville de Grenoble.

Monsieur Eric PIOLLE expose,

Mesdames, Messieurs,

2015 voit la mise en place du nouveau Contrat de Ville à l'échelle intercommunale, sur la base d'une géographie prioritaire revue. Il est le cadre contractuel, en vigueur pour la période 2015-2020, qui définit les orientations et engagements de l'Etat, du Département, de la Région, de la CAF et de Grenoble Alpes Métropole au titre de la politique de la Ville.

Un travail est engagé entre Grenoble Alpes Métropole, les communes et les différents partenaires pour la préparation de ce futur contrat de ville dont la signature entre l'Etat et L'EPCI Grenoble Alpes Métropole est prévue le 15 juillet prochain. Une délibération sur le futur Contrat de Ville 2015-2020 sera présentée au conseil Municipal du 22 juin.

Suite à la révision de la géographie prioritaire, un quartier de Grenoble est entré en Quartier Politique de la Ville. Grenoble comptabilise donc 4 quartiers au titre de la Politique de la Ville, alors que le nombre de quartiers prioritaires se resserre sur l'agglomération :

- Quartier Alma Très Cloître Chenoise; 1 770 habitants
- Quartier Mistral Lys Rouge Camime: 2 840 habitants
- Quartier Teisseire Abbaye Jouhaux Chatelet: 6 410 habitants
- Quartier Villeneuve Village Olympique : 12 060 habitants

Au total ce sont 23 080 habitants concernés sur Grenoble soit environ 15 % des grenoblois. La cartographie des quatre quartiers prioritaires est annexée à la présente délibération.

La programmation financière 2015 au titre du contrat de Ville constitue chaque année un levier important du Contrat de Ville. Il mobilise des moyens financiers pour soutenir des actions sur les quartiers en Politique de la Ville, en faveur des habitants de ces quartiers. Il est complété par une programmation spécifique sur le volet de la Rénovation Urbaine.

Cette programmation financière 2015 constituera une programmation de transition car elle s'est réalisée selon un calendrier inversé et parfois bousculé. Ainsi :

- Elle a démarré 6 mois avant la signature du Contrat de Ville. Elle s'est construite pour Grenoble à l'intersection du plan d'actions 2014 et de l'élaboration du projet 2015-2020.
- Les projets territoriaux pour chaque quartier Politique de la Ville sont en cours de finalisation alors qu'ils constituent le socle sur lequel s'appuie la programmation, Les projets de territoire qui fixent les priorités d'actions des 4 quartiers prioritaires grenoblois concernés seront intégrés à la présentation du Contrat de Ville 2015-2020 dans la prochaine délibération prévue le 22 juin 2015.
- Les priorités des différents financeurs et notamment de l'Etat restent encore à déterminer et les enveloppes financières finales ne sont toutes stabilisées.

1/ Programmation 2015 : engagements des différents financeurs

Cette programmation financière 2015 présente une baisse générale des financements à l'échelle du territoire Métropolitain, et sur Grenoble, hormis les moyens mobilisés par la Métro.

Elle a été établie et soumise à une instruction et une validation partenariale par territoire et par thématique. Les actions peuvent avoir un rayonnement quartier, ville ou agglomération. Les financements ont été fléchés sur le territoire métropolitain avec une double entrée territoire et thématique.

L'entrée thématique : les priorités sur l'emploi et le développement économique sont maintenues, malgré une baisse du budget. Un appui plus marqué est donné sur les actions liées à l'éducation, la jeunesse et la prévention de la délinquance. Les financements d'actions culturelles sont stables.

L'entrée territoriale: la baisse globale des financements a des impacts à l'échelle du territoire de l'Agglomération

	Territoire METRO		Financement Contrat de Ville
Ecart en %	2015	2014	
-42 %	715 700 €	1 243 970 €	Etat Hors FIPD
-25 %	460 300 €	521 500 €	Région
-1 %	948 740 €	959 700 €	Grenoble Alpes Métropole Hors Fonds Cohésion Sociale
-31 %	130 000 €	189 000 €	Département
-2%	83 250 €	85 500 €	CAF
-18 %	2 337 990 €	2 845 670 €	TOTAL

L'impact de la baisse se confirme sur Grenoble à la lumière notamment de l'entrée d'un

4^{ème} quartier en politique de la ville.

***************************************	re Grenoblois	Territoi	Financement Contrat de Ville		
Ecart en %	2015	2014			
-28 %	320 000 €	446 000 €	Etat Hors FIPD		
-20 %	121 400 €	152 500 €	Région		
+6 %	319 400 €	300 000 €	Grenoble Alpes Métropole Hors Fonds Cohésion Sociale		
-30 %	38 000 €	54 500 €	Département		
-2 %	34 750 €	35 000 €	CAF		
-15 %	833 550 €	988 000 €	TOTAL		

Le financement apporté par les communes au titre de la Politique de la Ville n'apparait pas dans les tableaux et doit être comptabilisé en plus. Les règles de calcul n'étant pas les mêmes d'une commune à l'autre, il est difficile d'afficher un montant consolidé à l'échelle de La Métro.

Pour 2015, 176 fiches ont été déposées sur le territoire de Grenoble et 125 ont été retenues pour un financement. 17 actions sont portées par la Ville de Grenoble et 19 par le CCAS de la ville de Grenoble, les autres le sont par des associations ou bailleurs.

En complément de cette programmation, des crédits d'investissement sont mobilisés par la Métro (Fonds de Cohésion Sociale et aide aux réhabilitations et GUSP) et par la Région. Ils permettent la réalisation de projets de type : jardins partagés, interventions en gestion urbaine et sociale de proximité pour la ville, aménagement et création d'un café social.

2/ Les soutiens financiers spécifiques de la Ville de Grenoble dans cette programmation

La Ville de Grenoble via des crédits spécifiques (gérés par la Direction de l'Action Territoriale et Politique de la Ville) abonde à hauteur de 158 500 € le financement de certains projets.

Ces crédits spécifiques viennent en complément de l'ensemble des crédits de droit commun engagés par la Ville au titre du soutien aux associations et aux projets qu'elles conduisent dans les territoires en politique de la Ville, estimés au moins à 1,5 millions d'euros.

La présente délibération vient préciser l'affectation de la programmation spécifique de la Ville à hauteur de 158 500 € pour les 57 projets répartis dans les 4 quartiers Politique de la Ville.

Secteur 2 : quartier Alma Très Cloître Chenoise : 7 actions pour 17 500 €.

o 4 actions socio linguistiques, 2 actions emploi, 1 action de Lutte contre les Discriminations et 1 action sur la participation des habitants

Secteur 3 : quartier Mistral Lys Rouge Camime : 12 actions pour 34 000 €.

o 3 actions éducation jeunesse, 3 actions participation des habitants, 2 actions culture, 2 cadre de vie, 1 action santé et 1 action socio linguistique.

Secteur 5 : quartier Teisseire Abbaye Jouhaux Chatelet : 13 actions pour 39 000 €.

o 3 actions culture, 3 actions éducation, 3 actions participation habitants, 1 action santé, 1 action socio linguistique, 1 action de Lutte contre les Discriminations et 1 action emploi

Secteur 6 : quartier Villeneuve -Village Olympique : 17 actions pour 48 000 €.

o 6 actions culture, 3 actions éducation jeunesse et 3 actions de prévention, 2 actions cadre de vie, 1 action de Lutte contre les Discriminations, 1 action emploi, 1 action participation

Actions à périmètre inter-quartier : 8 actions pour 20 000 €

3 actions cultures, 3 actions LCD, une action santé et une action cadre de vie

Pour 2015, il est proposé d'acter la proposition d'affectation de l'enveloppe de crédits spécifiques de 158 500 € tel que présenté dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Action sociale et proximité du 12 mai 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la programmation financière du Contrat Ville 2015 tel que décliné ci-dessus et dont la liste des actions est présentée dans les documents joints en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales et d'autres partenaires à venir, pour les actions, à charge de la commune, engagées et chiffrées dans ce programme et pour lesquelles les crédits sont ouverts au budget prévisionnel 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et toutes conventions relatifs à ce programme d'actions.

Conclusions adoptées : Adoptée Pour extrait conforme, Le Maire, M. Eric PIOLLE

Affichée le :

Annexe a la deliberation N° 3 J_ 6007

THÉÂTRE MUNICIPAL DE GRENOBLE - SAISON 2015/2016 - TARIFS

SPECTACLE	DATE	HEURE	Plein	Collectivités TTI Alices	Demandeur d'emploi RSA Demandeur d'asile	- de 18 ans Scolaires Etudiants (- de 28 ans) Volontaires Service civique	Associations culturelles Dispositif Pass Culture (CCAS Grenoble)	Tarifs adhérents
Kalyanga	19/09/15	20h30	18 €	16 €	10 €	12 €	12 €	12 € adhérents "Et à fond !"
Охто Риссіло	30/09/15	20h30	25 €	23 €	10 €	12 €	12€	
	01/10/15	20h30	20 €	18 €	10 €	12 €	12€	
La Rencontre	02/10/15	20h30	20 €	18 €	10 €	12 €	12€	
	03/10/15	20h30	20 €	18 €	10 €	12€	12€	
Les Vertiges d'Hitchcock	08/10/15	20h30	23 €	21 €	, 10 €	12€	12€	
Les Verliges d'Ellericock	09/10/15	20h30	23 €	21 €	10 €	12 €	12€	
Petite Messe Solennelle	14/10/15	20h30	24 €	24 €	10 €	12€	12€	
Stéphane Guillon	22/10/15	20ከ30	35 €	33 €	10 €	12 €	12 €	
Stephane Gallion	23/10/15	20h30	35 €	33 €	10 €	12 €	12 €	
Didier Lockwood	24/10/15	20h30	28 €	22€	10 €	12€	12 €	22 € adhérents Jazz Club Grenoble
Fills Monkey	06/11/15	20h30	20 €	18 €	10 €	12€	12 €	
Soaud Massi	14/11/15	20h30	25 €	23 €	10 €	12€	12 €	
Kabaravan	17/11/15	20h30	18€	16 €	10 €	12€	12€	
Amous manages of the 75	19/11/15	15h00	1		olaire, Tarif uniqua		-	
Amour, mensonges et obus 75	19/11/15	20h30	18€	16 €	10 €	12 €	12 €	
Saxophonissimo !	27/11/15	20h30	18 €	16 €	10 €	12 €	12 €	
	02/12/15	20h30	18 €	16 €	10 €	8€	12€	
Mintaine Davis	03/12/15	20h30	18 €	16 €	10 €	8€	12 €	
Histoire Deux	04/12/15	20h30	18 €	16 €	10 €	8€	12€	
	05/12/15	20h30	18 €	16 €	10 €	8€	12 €	
0.00	12/12/15	20h30	30 € / 25 €	28 €	10 €	12 €	12€	
Cuisine et Confessions*	13/12/15	15h00	30 € / 25 €	28 €	10 €	12€	12 €	
	18/12/15	20h30	20 €	18 €	10 €	12€	12 €	
La Santé par Les Plantes	19/12/15	20h30	20 €	18 €	10 €	12€	12 €	
	08/01/16	20h30	25 €	23 €	10 €	12 €	12 €	
Airnadette	09/01/16	20h30	25 €	23 €	10 €	12€	12 €	
6- 5	14/01/16	20h30	40 €	38 €	10 €	12 €	12 €	
Sans Rancune	15/01/16	20h30	40 €	38 €	10 €	12 €	12€	
	19/01/16	20h30	15 €	13 €	10 €	12€	12€	
Peguy - Jaurès	20/01/16	20h30	15€	13 €	10 €	12€	12 €	
António Zambujo	23/01/16	20h30	25 €	23 €	10 €	12€	12€	23 € adhérents Musée en musique
	30/01/16	15h00	20 €	18 €	10 €	10 €	12€	
Aldebert Enfantillages	30/01/16	18h00	20 €	18 €	10 €	10 €	12€	

THÉÂTRE MUNICIPAL DE GRENOBLE - SAISON 2015/2016 - TARIFS

SPECTACLE	DATE	HEURE	Plein	Collectivités TTI Alices	Demandeur d'emploi RSA Demandeur d'asile	- de 18 ans Scolaires Etudiants (- de 28 ans) Volontaires service civique	Associations culturelles Dispositif Pass Culture (CCAS Grenoble)	Tarifs adhérents
	05/02/16	14h00	Séance scolaire. Tarif unique 12 €, Gratuit pour les accompagnateurs					
Infâmes !	05/02/16	20h30	15 €	12 €	10 €	12 €	12 €	
Tutu	10/02/16	20h30	25 €	23 €	10 €	12 €	12 €	
Caja Negra	13/02/16	20h30	20 €	16 €	10 €	12 €	12 €	16 € adhérents Jazz Club Grenoble
L'Avare	01/03/16	20h30	20 €	18€	10€	12 €	12 €	
L Avare	02/03/16	20h30	20 €	18 €	10 €	12€	12 €	
Djazia Satour	04/03/16	20h30	18 €	16€	10€	12€	12 €	
	16/03/16	15h00	10 €	10€	10€	5€	-	
Camille Apache	17/03/16	9h30			. Tarif unique 5 € accompagnateur		-	
	17/03/16 14h			Séance scolaire Gratuit pour les	-			
Anne Roumanoff	19/03/16	20h30	30 €	28 €	10€	12€	12 €	
Anne Nouthanon	22/03/16	20h30	30 €	28 €	10€	12 €	12 €	
L'Arche Déglinguée	25/03/16	14h30	Séance scola	aire. Tarifs 8 € co Gratuit pour les	llégiens, lycéens accompagnateur		•	
Exicite Deginiquee	25/03/16	20h	15 €	13 €	10 €	10 €	12 €	
Ballet Bar	31/03/16	20h30	23 €	21 €	10€	12 €	12€	"
Volo	08/04/16	20h30	20 €	18€	10 €	12 €	12€	
Richard III	29/04/16	20h30	15 €	13 €	10 €	12€	12 €	
Un Chapeau de Paille d'Italie	11/05/16	20h30	20 €	18 €	10 €	12 €	12€	
on onapeau de rame u talle	12/05/16	20h30	20 €	18 €	10 €	12 €	12 €	
Joel Harrison	21/05/16	20h30	20 €	16 €	10 €	12 €	12€	16 € adhérents Jazz Club Grenoble
Les Barbarins Fourchus	27/05/16	20h30	12 €	10 €	8€	8€	12€	

^{* 25 €} pour les 3 premiers rangs de l'orchestre (sans réduction collectivité, Alices TTI).

Associations culturelles :

Tarif réservé aux associations culturelles ayant passé une convention de partenariat avec le Théâtre municipal de Grenoble.

Dispositif Pass Culture (CCAS de Grenoble):

Tarif applicable aux réservations faites par le CCAS de Grenoble dans le cadre du dispositif Pass Culture, seton places disponibles.

Tarif Dernière minute :

En sus des tarifs mentionnés ci-dessus, le Théâtre municipal de Grenoble propose un tarif de Dernière minute à 12 € la place, applicable à tous les spectacles et pratiqué à l'ouverture des portes de chaque représentation dans la limite des places disponibles.

Palement en 3 mensualités :

Le Théâtre propose aux usagers qui le souhaitent, un paiement différé en 3 mensualités sans frais par prélèvements automatiques pour les achats supérieurs ou égaux à 120 euros (offre valable pour les achats réalisés avant le 19 septembre 2015).

Des gratuités pourront être délivrées après autorisation de l'autorité territoriale compétente.

ANNEXE 1

Tarifs de la restauration scolaire

Le coût moyen de la prestation par enfant et par jour est de $10.89 \in$.

Les frais de garde pouvant donner lieu à une déduction fiscale correspondent à 30% du montant facturé aux familles éligibles.

		QUOTIENT FAMILIAL	
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 3000	Supérieur ou égal à 3001
TARIF A (Grenoblois et assimilés)	0,74 €	De 0,75 € à 7,55 € selon formules ci-dessous	7,56 €
TARIF B (Non Grenoblois)	0,89 €	De 0,9 € à 9,06 € selon formules ci-dessous	9,07 €
TARIF C PAI - paniers repas (Grenoblois et assimilés)	0.74.6	D- 075 C' 205 C	2050
(Non Grenoblois)	0,74 € 0,89 €	De 0,75 € à 3,85 € De 0,9 € à 5,36 €	3,86 € 5,37 €

	TARIFS UNIQUES - pas d'indexation sur les ressources
TARIF D Aide sociale à l'enfance	3,75 €
TARIF E Enseignants, stagiaires,	6,60 €
TARIF F Parents délégués	Prix applicable à leurs enfants
TARIF G Intervenants municipaux	3,93 €

TARIF A - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		0.74 €
QF	381 à 600	QF x 0,00853881 - 2,503286
de	601 à 900	QF x 0,00535117 - 0,586053
381	901 à 1390	QF x 0,00341513 + 1,1629693
à	1391 à 1800	QF x 0,00144254 + 3,913428
3000	1801 á 3000	QF x 0,00085905 + 4,97285
QF supérieur à 3000		7.56 €

TARIF B - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		0.89 €
Qľ.	381 à 600	(QF x 0,00853881 - 2,503286) x 1,2
de	601 à 900	(QF x 0,00535117 - 0,586053) x 1,2
381	901 à 1390	(QF x 0,00341513 + 1,1629693) x 1,2
a	1391 à 1800	(QF x 0,00144254 + 3,913428) x 1,2
3000	1801 à 3000	(QF x 0,00085905 + 4,97285) x 1,2
QF supérieur à 3000	·	9,07 €

TARIF A (Grenoblois et assimilés) – Exemples de prix

	QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2014-2015	TARIFS à compter du 1/9/2015	écart	A titre d'information Taux de contribution de la Ville par rapport au coût global de la prestation (10,89€).	maximum annuel (136 jours) pour un enfant fréquentant la restauration scolaire tous les jours
_	380 et moins	0,74 €	0,74 €	0,00 €	93%	0€
	500	1,77 €	1,77 €	0,00 €	84%	0 €
_	750	3,43 €	3,43 €	0,00 €	69%	0 €
_	1000	4,57 €	4,58 €	0,01 €	58%	1,42 €
_	1250	5,39 €	5,43 €	0,04 €	50%	5,59 €
_	1500	5,98 €	6,08 €	0,09 €	44%	12,87 €
_	1750	6,26 €	6,44 €	0,17 €	41%	23,68 €
_	2000	6,44 €	6,69 €	0,25 €	39%	34,19 €
_	2250	6,58 €	6,91 €	0,33 €	37%	44,68 €
***	2500	6,71 €	7,12 €	0,41 €	35%	55,18 €
	2750	6,85 €	7,34 €	0,48 €	33%	65,67 €
_	3000	6,99 €	7,55 €	0,56 €	31%	76,16 €
_	3001 et +	7,00 €	7,56 €	0,56 €	31%	76,16 €

Impact financier

Impact financier

$TARIF\ B\ (Non\ Grenoblois)-Exemples\ de\ prix$

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2014-2015	TARIFS à compter du 1/9/2015	écart	A titre d'information Taux de contribution de la Ville par rapport au coût global de la prestation (10,89€).	maximum annuel (136 jours) pour un enfant fréquentant la restauration scolaire tous les jours
380 et moins	0,89 €	0,89 €	0,00 €	92%	0 €
500	2,12 €	2,12 €	0,00 €	81%	0 €
750	4,11 €	4,11 €	0,00 €	62%	0 €
1000	5,48 €	5,49 €	0,01 €	50%	1,36 €
1250	6,47 €	6,52 €	0,05 €	40%	6,80 €
1500	7,18 €	7,29 €	0,11 €	33%	14,96 €
1750	- 7,52 € □	7,73 €	0,21 €	29%	28,56 €
2000	7,73 €	8,03 €	0,30 €	26%	40,80 €
2250	7,89 €	8,29 €	0,40 €	24%	54,40 €
2500	8,06 €	8,54 €	0,48 €	22%	65,28 €
2750	8,22 €	8,80 €	0,58 €	19%	78,88 €
3000	8,39 €	9,06 €	0,67 €	17%	91,12 €
3001 et +	8,40 €	9,07 €	0,67 €	17%	91,12 €

ANNEXE 1 Bis

Règlement de la restauration scolaire

GESTION DES REPAS

1 - Commandes et Annulations

Vous pouvez effectuer ces opérations dans votre espace personnel Kiosque (web) ou par téléphone.

Délai d'annulation ou de commande : 48 h ouvrées* avant MIDI

Vous souhaitez modifier le repas du	Vous devez le faire avant :
LUNDI	12h le JEUDI qui précède*
MARDI	12h le VENDREDI qui précède*
JEUDI	12h le MARDI qui précède*
VENDREDI	12h le MERCREDI qui précède*

stpouvant être modifié exceptionnellement en raison de jours fériés ou de grèves.

2 - Annulations HORS DÉLAIS (inférieures à 48 h ouvrées avant 12 h)

Vous devez obligatoirement prévenir le service la veille ou au plus tard à midi le jour prévu.

Vous devez, ensuite, transmettre un justificatif (certificat médical, ...) dans les 15 jours (sauf accord exceptionnel du service gestionnaire : 1 seule fois par enfant et par année scolaire). Si vous avez respecté cette procédure, le montant prévu sera déduit de votre facture, dans tous les autres cas il sera comptabilisé.

Déductions possibles sans avoir prévenu : Hospitalisation : sur présentation d'un justificatif. Décès d'un membre de la famille : présentation du certificat de décès.

3 - Modification ou Résiliation d'abonnement

Toute demande de modification d'abonnement sera soumise à la validation du service gestionnaire et pourra, dans certains cas, être imposée aux usagers. Toute demande de résiliation doit être confirmée par écrit. Attention, cette procédure est indispensable pour clôturer la facturation des prestations.

TARIFS & FACTURATIONS

<u>Attention</u>: Les tarifs sont calculés en fonction des documents que vous avez transmis. Il <u>vous</u> appartient de signaler tout changement de situation et le nouveau tarif ne pourra être pris en compte qu'à réception des justificatifs et uniquement sur les factures <u>non émises à la date d'enregistrement</u>.

1 - Les tarifs

Ils sont fixés par délibération du Conseil Municipal et consultables sur le site de la Ville. Les montants sont établis selon votre catégorie : Grenoblois et assimilés (tarif A)* ou Non Grenoblois (tarif B) et en fonction de vos justificatifs de ressources (QF, ...). En cas de déménagement hors Grenoble le tarif A restera applicable jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Vous recevrez un courrier de confirmation précisant le prix applicable à votre situation en fonction des éléments en notre possession au moment de l'enregistrement du dossier.

2 - Modalités de paiement

Abonnement STANDARD : factures à régler, à réception, selon les modalités précisées au verso de celle-ci.

Abonnement PRÉPAIEMENT : prestations à acheter, à l'avance, auprès d'une antenne de Mairie ou une MDH.

3 - Facturation alternée

Les demandes de facturation alternée (réservées aux situations de gardes alternées) seront étudiées par le service sur demande conjointe des 2 parents.

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

1 - La fiche d'inscription signée

Pour les familles dont les factures sont prises en charge par un organisme social, faire signer et tamponner ce document par l'organisme.

2 -Un justificatif de votre Quotient Familial CAF (ou, à défaut, les derniers avis d'imposition de l'ensemble du foyer) qui déterminera votre tarif pour l'année entière. En l'absence de ces éléments, le tarif maximum sera appliqué.

TYPES DE REPAS

- 1 Classique, Sans porc ou Sans viande: cochez la case correspondante sur la fiche d'inscription. Vous ne pouvez le modifier qu'une fois par année scolaire (délai de 48h ouvrées)
- 2 Allergies alimentaires : vous devez les signaler au moment de l'inscription (cochez la case correspondante sur la fiche) ou en cours de scolarité (par mail, téléphone ou courrier).

TYPES D'ABONNEMENTS

1 - STANDARD

Vous recevrez une facture pour chaque période de 2 mois correspondant au nombre de repas commandés. Exemple : la facture de la période Septembre-Octobre est envoyée fin Novembre.

2 - PRÉPAIEMENT (obligatoire dans certains cas*)

Vous devrez acheter, à l'avance, vos repas auprès d'une des 6 antennes de Mairie qui vous délivrera une quittance.

* familles résidant temporairement à Grenoble, ou en situation d'hébergement, ou résidant dans un foyer, ou ayant des dettes envers la Ville de Grenoble

FONCTIONNEMENT

1 - Changement de situation familiale ou de coordonnées

Toute modification doit être impérativement signalée à Plateforme FAMILLES (avec justificatifs).

3 - Organisation de la pause méridienne (cantine)

La Direction Education Jeunesse, à travers ses services sectorisés, pilote l'encadrement et l'animation. Le service Restauration conçoit, produit et livre les repas. La Plateforme Familles gère votre abonnement et vos factures.

4 - Menus

La lettre "à table" est éditée toutes les 6 à 8 semaines et disponible sur www.grenoble.fr

CONTACTS

Plateforme FAMILLES: Téléphone: 04 76 76 38 38 de 8h à 15h durant la période scolaire et de 8h30-12h30 et 13h30-15h durant les vacances

Mail: kiosque@grenoble.fr

Courrier: Plateforme Familles Hôtel de Ville - 11 Bd J. Pain, CS 91066 38021 GRENOBLE Cedex 1

Pour déposer votre dossier ou acheter vos repas si vous êtes en prépaiement : les 6 antennes de

Mairie

ANNEXE 2

Tarifs des classes de découvertes

SEJOURS SANS NUITEES (forfait 2 jours)

	QUOTIENT FAMILIAL			
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 3000	Supérieur ou égal à 3001	
TARIF A (Grenoblois et assimilés)	5,22 €	De 5,23 € à 20,39 € selon formules ci-dessous	20,40 €	
TARIF B (Non Grenoblois)	6,26 €	De 6,28 € à 24,47 € selon formules ci-dessous	24,48 €	

TARIF A - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		5,22 €
QF	381 à 600	QF x 0,00972603 + 1,524382
de	601 à 900	QF x 0,0109699 + 0,77709
381	901 à 1390	QF x 0,0102863 + 1,392043
Á	1391 à 1800	QF x 0,00449878 + 9,442196
3000	1801 à 3000	QF x 0,00236864 + 13,28408
QF supérieur à 3000		20.40 €

TARIF B -	Formules d	e calcul d	les prix en	fanction	des OF

QF inférieur à 380		6,26 €
QF	381 à 600	(QF x 0,00972603 + 1,524382) x 1,2
de	601 à 900	(QF x 0,0109699 + 0,77709) x 1,2
381	901 à 1390	(QF x 0,0102863 + 1,392043) x 1,2
à	1391 á 1800	(QF x 0,00449878 + 9,442196) x 1,2
3000	1801 à 3000	(QF x 0,00236864 + 13,28408) x 1,2
QF supérieur à 3000		24,48 €

SEJOURS AVEC NUITEES (forfait 2 jours)

	QUOTIENT FAMILIAL		
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 3000	Supérieur ou égal à 3001
TARIF A (Grenoblois et assimilés)	8,30 €	De 8,31 € à 41,12 € selon formules ci-dessous	41,13 €
TARIF B (Non Grenoblois)	9,96 €	De 9,97 € à 49,34 € selon formules ci-dessous	49,36 €

TARIF A - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QP inférieur à 380		8,30 €
QF	381 à 600	QF x 0,02178082 + 0,011508
de	601 à 900	QF x 0,02377926 - 1,201334
381	901 à 1390	QF x 0,02257669 - 0,1315991
à	1391 à 1800	QF x 0,01026895 + 16,97589
3000	1801 à 3000	QF x 0,00471226 + 26,98322
QF supérieur à 3000		41,13 €

TARIF B - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		9,96 €
QF	381 á 600	(QF x 0,02178082 + 0,011508) x 1,2
de	601 à 900	(QF x 0,02377926 - 1,201334) x 1,2
381	901 à 1390	(QF x 0,02257669 - 0,1315991) x 1,2
à	1391 à 1800	(QF x 0,01026895 + 16,97589) x 1,2
3000	1801 à 3000	(QF x 0,00471226 + 26,98322) x 1,2
QF supérieur à 3000		49,36 €

SEJOURS SANS NUITEES (forfait 2 jours)

TARIF A – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2014-2015	TARIFS à compter du 1/9/2015	écart
380 et moins	5,12 €	5,22 €	0,10 €
500	6,27 €	6,39 €	0,12 €
750	8,83 €	9,00 €	0.17 €
1000	11,44 €	11,68 €	0,24 €
1250	13,97 €	14,25 €	0,28 €
1500	15,87 €	16,19 €	0,32 €
1750	16,98 €	17,32 €	0,34 €
2000	17,67 €	18,02 €	0,35 €
2250	18,25 €	18,61 €	0,36 €
2500	18,84 €	19,21 €	0,37 €
2750	19,42 €	19,80 €	0,38 €
3000	20,00 €	20,39 €	0,39 €
3001 et +	20,00€	20,40 €	0,40 €

TARIF B – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2014-2015	TARIFS à compter du 1/9/2015	écart
380 et moins	6,14 €	6,26 €	0,12 €
500	7,53 €	7,66 €	0,13 €
750	-10,60 €	10,81 €	0,21 €
1000	13,73 €	14,01 €	0,28 €
1250	16,76 €	17,10 €	0,34 €
1500	19,05 €	19,43 €	0,38 €
1750	20,37 €	20,78 €	0,41 €
2000	21,21 6	21,63 €	0,42 €
2250	21,90 €	22,34 €	0,44 €
2500	22,60 €	23,05 €	0,45 €
2750	23,30 €	23,76 €	0,46 €
3000	24,00 €	24,47 €	0,47 €
3001 et +	24,00 €	24,48 €	0,48 €

SEJOURS AVEC NUITEES (forfait 2 jours)

TARIF A – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2014-2015	TARIFS à compter du 1/9/2015	écart
380 et moins	8,14 €	8,30 €	0,16 €
500	10,69 €	10,90 €	0,22 €
750	16,29 €	16,63 €	0,34 €
1000	22,00 €	22,45 €	0,44 €
1250	27,55 €	28,09 €	0,54 €
1500	31,75 €	32,38 €	0,63 €
1750	34,26 €	34,95 €	0,69 €
2000	35,69 €	36,41 €	0,72 €
2250	36,85 €	37,59 €	0,74 €
2500	38,00 €	38,76 €	0,76 €
2750	39,16 €	39,94 €	0,78 €
3000	40,32 €	41,12 €	0,80 €
3001 et +	40,32 €	41,13 €	0,81 €

TARIF B – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2014-2015	TARIFS à compter du 1/9/2015	écart
380 et moins	9,77 €	9,96 €	0,19 €
500	.12,82 €	13,08 €	0,26 €
750	19,55 €	19,96 €	0,41 €
1000	26,41 €	26,93 €	0,52 €
1250	33,06 €	33,71 €	0,65 €
1500	38,10 €	38,86 €	0,76 €
1750	41,11 €	41,94 €	0,83 €
2000	42,83 €	43,69 €	0,86 €
2250	44,22 €	45,10 €	0,88 €
2500	45,60 €	46,52 €	0,92 €
2750	46,99 €	47,93 €	0,94 €
3000	48,38 €	49,34 €	0,96 €
3001 et +	48,38 €	49,36 €	0,98 E

ANNEXE 3

Tarifs des ateliers éducatifs

TARIFS POUR UN SEMESTRE

		QUOTIENT FAMILIAL	
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 3000	Supérieur ou égal à 3001
TARIF A (Grenoblois et assimilés)	6,36 €	De 6,37 € à 73,76 € selon formules ci-dessous	73,77 €
TARIF B (Non Grenoblois)	7,63 €	De 7,64 € à 88,51 € selon formules ci-dessous	88,52 €

TARIF A - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		6,36 €
QF	381 à 580	QF x 0.02241206 - 2,1689948
de	581 à 900	QF x 0,03758621 - 10,997589
381	901 à 1200	QF x 0,05939799 - 30,677588
à	1201 à 1690	QF x 0,04754601 - 16,4927569
3000	1691 à 1780	QF x 0,01426966 + 39,7400052
	1781 à 3000	QF x 0,00706317 + 52,57049
QF supériour à 3000		73.77 €

TARIF B - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		7.63 €
QF .	381 a 580	(QF x 0,02241206 - 2,1689948) x 1,2
de	581 à 900	(QF x 0,03758621 - 10,997589) x 1,2
381	901 à 1200	(QF x 0,05939799 - 30,677588) x 1,2
â	1201 à 1690	(QF x 0,04754601 - 16,4927569) x 1,2
3000	1691 à 1780	(QF x 0,01426966 + 39,7400052) x 1,2
	1781 à 3000	(QF x 0,00706317 + 52,57049) x 1,2
QF supérieur à 3000		88.52 €

TARIF A – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2014-2015	TARIFS à compter du 1/9/2015	écart
380 et moins	6,24 €	6,36 €	0,12 €
500	8,86 €	9,04 €	0,17 €
750	16,85 €	17,19 €	0.34 E
1000	28,15 €	28,72 €	0,57 €
1250	42,09 €	42,94 €	0,85 €
1500	53,75 €	54,83 €	1.08 €
1750	63,44 €	64,71 €	1.27 €
2000	65,40 €	66,70 €	1,30 €
2250	67,13 €	68,46 €	1.34 €
2500	68,86 €	70,23 €	1,37 €
2750	70,59 €	71,99 €	1.41 €
3000	72,32 €	73,76 €	1,44 €
3001 et +	72,32 €	73,77 €	1.45 €

TARIF B - Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2014-2015	TARIFS à compter du 1/9/2015	écart
380 et moins	7,49 €	7,63 €	0,14 €
500	10,64 €	10,84 €	0,20 €
750	20,23 €	20,63 €	0,40 €
1000	33,79 €	34,46 €	0,67 €
1250	50,51€	51,53 €	1,02 €
1500	64,50 €	65,79 €	1,29 €
1750	76,13 €	77,65 €	1,52 €
2000	78,48 €	80,04 €	1,56 €
2250	80,55 €	82,16 €	1.61 €
2500	82,63 €	84,27 €	1.64 €
2750	84,71 €	86,39 €	1.68 €
3000	86,78 €	88,51 €	1.73 €
3001 et +	86,78 €	88,52 €	1,74 €

TABLEAU RÉCAPITULATIF AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2015

		AVENANTS FINANCIE	RS AUX CONV	ENTIONS GÉNÉRA	LES D'OBJEC	iirs		
		Référence de la convention				Subvention	2015	
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Date Validité signature convention	Subvention fonctionnement 2014	Objet de la subvention proposée	fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée	Total 2015 (hors avantage en nature)
2 avenant financier	A.J.A. Villeneuve	13-févr-2015 31-déc-2015 délibération n°22-C008 du 26 janvier 2015	36 000 €	Fonctionnement 2015 - solde	18 000 €	10 021 €	16 000 €	34 000 €
2 avenant financier	ASIEG	22-déc-2014 31-déc-2015 délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014	20 000 €	Fonctionnement 2015 - solde	10 000 €	6 305 €	12 000 €	22 000 €
2 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	20-janv-2015 31-déc-2015 délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014	24 800 €	Fonctionnement 2015 - solde	12 400 €	0 €	12 400 €	24 800 €
2 avenant financier	AUESC Bajatière	06-févr-2015 31-déc-2016 délibération n° 49-C007 du 15/12/2014	9 000 €	Fonctionnement 2015 - solde	5 000 €	0 €	4 000 €	9 000 €
2 avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	12-févr-2015 31-déc-2015 délibération n° 22-C008 du 26/01/2015	. 43 435 €	Fonctionnement 2015 - solde	21 718€	0 €	21 717 €	43 435 €
2 avenant financier	Comité des Fêtes Boulistes de Grenoble	23-mars-2015 31-déc-2015 délibération n° 24-C007 du 23/02/2015	10 000 €	Fonctionnement 2015 - solde	5 000 €	95 729 €	5 000 €	10 000 €
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	06-janv-2015 31-déc-2015 délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014	82 784 €	Fonctionnement 2015 - solde	49 570 €	0 €	27 920 €	77 490 €
2 avenant financier	Grenoble Basket 38	07-janv-2015 31-déc-2015 délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014	65 000 €	Fonctionnement 2015 - solde	32 500 €	1 145 €	28 500 €	61 000 €
2 avenant financier	Grenoble Gymnastique	20-déc-2014 31-déc-2015 délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014	60 000 €	Fonctionnement 2015 - solde	30 000 €	1 376 €	30 000 €	60 000 €
2 avenant financier	Grenoble S.M.H. Université Club Handball	05-janv-2015 31-déc-2015 délibération n°45-C'009 du 15 décembre 2014	90 000 €	Fonctionnement 2015 - solde	45 000 €	0 €	40 000 €	85 000 €
2 avenant financier	Grenoble Volley Université Club	06-janv-2015 31-déc-2015 délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014	193 000 €	Fonctionnement 2015 - solde	135 100 €	5 743 €	57 900 €	193 000 €
2 avenant financier	GUC Athlétisme	10-janv-2015 31-déc-2015 délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014	35 200 €	Fonctionnement 2015 - acompte	17 600 €	1 927 €	17 600 €	35 200 €
2 avenant financier	GUC Grenoble Ski	02-mars-2015 31-déc-2015 délibération n°25-C006 du 23 février 2015	28 300 €	Fonctionnement 2015 - solde	14 150 €	4 084 €	13 350 €	27 500 €
2 avenant financier	GUC Judo Club de Grenoble	09-janv-2015 31-déc-2015 délibération n°45-C009 du 15 décembre 2014	60 000 €	Fonctionnement 2015 - solde	30 000 €	25 604 €	26 000 €	56 000 €

		AVENANTS	FINANCIE	RS AUX CONV	ENTIONS GÉNÉRAI	JES D'OBJEC	FIFS		
		Référence de l	a convention				Subvention	2015	
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Date signature convention	Validité convention	Subvention fonctionnement 2014	Objet de la subvention proposée	fonctionnament dėja votėe	Avantige en nature	proposée	Total 2015 (hors avantage en nature)
2 avenant financier	KIAP Association	06-janv-2014 délibération du 16/12		4 600 €	Fonctionnement 2015 - solde	2 300 €	6 440 €	2 000 €	4 300 €
2 avenant financier	Mistral Footbal Club	délibératios du 27 avi		19 500 €	- Fonctionnement 2015 - solde - Aide au contrat d'insertion « adultes- relais » - complément	12 000 €	6811€	7 500 € 900 €	
					Total	12 000 €	6811€	8 400 €	20 400 €
2 avenant financier	Office Municipal des Sports	07-janv-2015 délibération du 15 décei		70 500 €	Fonctionnement 2015 - solde	35 250 €	5 774 €	35 250 €	70 500 €
2 avenant financier	Trampoline Club Dauphiné	07-janv-2015 délibération du 15 décer		29 432 €	Fonctionnement 2015 - solde	20 885 €	0€	7 721 €	28 606 €

Total

365 758 €

DISPOSITIONS RELATIVES AUX TARIFS DES ACTIVITES SPORTIVES APPLICABLES A COMPTER du 1er SEPTEMBRE 2015

Ces tarifs sont calculés selon les ressources, sur la base du quotient familial (établi par la Caisse d'Allocations Familiales) fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé par la Ville suivant les mêmes modalités. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies.

Les usagers sont répartis en 2 catégories :

Catégorie A : Grenoblois et assimilés - tarifs en fonction du QF

- Adultes résidant sur Grenoble et enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Agents de la Ville de Grenoble ou de son CCAS ainsi que leurs enfants.
- Enfants scolarisés en UEP2A (ex CLIN) ou pour lesquels les familles se voient imposer la scolarisation dans une école grenobloise par la Commission départementale des droits et de des personnes handicapées (CLIS)
- Enfants des classes à horaire aménagés ou des écoles à projets situés dans le Réseau de Réussite Scolaire
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie

Catégorie B: Usagers n'appartenant pas à la catégorie A (non Grenoblois) – tarifs fixes

- Adultes et enfants résidant hors de Grenoble

Les activités sont réparties en 3 groupes :

Groupe 1 : Activités de base, pour lesquelles l'encadrement municipal et les moyens logistiques mis à disposition ne nécessitent pas de surcoût pour la collectivité.

Groupe 2 et 3: Les activités nécessitant une ou plusieurs prestations supplémentaires (droit d'entrée, location, renforcement de l'encadrement, transport...).

ACTIVITES SPORTIVES A L'ANNEE (hors vacances scolaires) :

Tarifs forfaitaires pour 1 module (Septembre à mi-janvier ou mi-janvier à juin)

	AC	CTIVITES TERRESTR	ES	ACTIVITES AQUATIQUES
	Durée <=1h	Durée >1h et <= 2h	Durée >2h	Durée <=1h
Cat. A QF mini. = 380 QF maxi.= 3000	De 11,2€ à 77,1€ Selon la formule : (QFx0,020611)-0,832061	De 23€ à 151€ Selon la formule : (QFx0,048855)+4,435115	De 34€ à 227€ Selon la formule : (QFx0,073664)+6,007634	De 16€ à 153€ Selon la formule : (QFx0,05229)+-3,870229
Cat. B – tarif fixe	79,2€	156€	233€	158€

Tarifs forfaitaires pour environ 8 séances

	ACTIVITES SPECIFIC	QUES DES MERCREDIS
	Les mercredis du VTT	Les mercredis montagne
Cat. A QF mini. = 380 QF maxi.= 3000	De 21€ à 142€ Selon la formule : (QFx0,046183)+3,450382	De 34€ à 342€ Selon la formule : (QFx0,117557)-10,671756
Cat. B – tarif fixe	146€	352€

POSSIBILITES DE DEDUCTION:

- 1. Tarifs forfaitaires pouvant donner lieu à une déduction en cas d'annulation de séances du fait de la Ville.
 - 1.1 Pour les tarifs forfaitaires correspondant à un module :
 - o De 3 à 6 séances annulées : 25%
 - o De 7 à 9 séances annulées : 50%
 - o De 10 à 12 séances annulées : 75%
 - o Au-delà de 12 séances annulées : non facturation
 - 1.2 Pour les tarifs forfaitaires correspondant à environ 8 séances :
 - o De 4 à 6 séances annulées : 50%
 - o Au-delà de 6 séances annulées : non facturation

STAGES SPORTIFS VACANCES:

Tarifs forfaitaires pour une semaine En cas de semaine incluant un jour férié, le forfait sera proratisé

	ACTIVITES	ACTIVITES TERRESTRES		STAGES AQUATIQUES			
	1 prestation supplémentaire	2 prestations supplémentaire et plus	Cours de <=1h	natation	Gym.		
Cat. A QF mini. = 380 QF maxi. = 3000	De 24€ à 185€ Selon la formule : (QFx0,06145) +0,648855	De 32€ à 273€ Selon la formule : (QFx0,091985) -2,954198	De 5€ à 41€ Selon la formule : (QFx0,01374) -0,221374	De 8€ à 62€ Selon la formule : (QFx0,020611) +0,167939	De 7€ à 61€ Selon la formule : (QFx0,020611) -0,832061		
Cat. B - tarif fixe	190€	281€	42€	63€	62€		

POSSIBILITES DE DEDUCTION / PRORATISATION:

- 1. Déduction prévue par la délibération n°2 du Conseil d'Administration du CCAS du 18 décembre 2014
- 2. En cas de présence d'un jour férié durant la semaine de stage, le montant sera proratisé (20% par jour férié)

STAGES SPORTIFS VACANCES

Exemples de tarifs forfaitaires pour 1 semaine (en cas de semaine incluant un jour férié, le forfait sera proratisé)

		ACTIVITES TERRESTRES	ERRESTRES				ACTIVITES &	ACTIVITES AQUATIQUES		
Activités Sportives						COURS DE	DE NATATION		GYM ADUATIOUF	IATIOHE
	GRO	GROUPE 2	GROUPE 3	JPE 3	Durée <	Durée < ou = 1h	Duré	Durée > 1h		0,00
Catégorie A	2014/2015	2015/2016	2014/2015	2015/2016	2014/2015	2015/2016	2014/2015	2015/2016	2014/2015	2015/2016
inf. ou égal a 380	24,0€	24,5 €	32,0 €	32,6€	5,0€	5,1€	3,0,€	8,2€	7,0€	7,1€
580	36,3 €	37,0€	50,4 €	51,4€	3,7,€	36′∠	12,1€	12,4€	11,1€	11,3€
780	48,6 €	49,6€	68,8€	70,1€	10,5€	10,7 €	16,2€	16,6€	15,2 €	15,5€
980	60,9 €	62,1 €	87,2 €	38,9€	13,2€	13,5€	20,4 €	20,8€	19,4 €	19,7€
1180	73,2 €	74,6 €	105,6€	107,7 €	€ 30,61	16,3€	24,5€	25,0€	23,5 €	23,9 €
1380	85,4€	87,2 €	124,0€	126,5 €	18,7 €	19,1 €	28,6€	29,2 €	27,6€	28,1 €
1580	97,7€	99,7€	142,4 €	145,2 €	21,5 €	21,9€	32,7€	33,4€	31,7€	32,3 €
1780	110,0€	112,2 €	160,8 €	164,0 €	24,2 €	24,7 €	36,9€	37,6€	35,9€	36,5 €
1980	122,3€	124,8€	179,2 €	182,8 €	27,0 €	27,5 €	41,0€	41,8€	40,0 €	40,7 €
2180	134,6€	137,3 €	197,6€	201,5 €	29,7 €	30,3 €	45,1€	46,0€	44,1 €	45,0 €
2380	146,9 €	149,8 €	216,0€	220,3 €	32,5 €	33,1 €	49,2 €	50,2 €	48,2 €	49,2 €
2580	159,2 €	162,4€	234,4 €	239,1 €	35,2 €	35,9 €	53,3 €	54,4 €	52,3 €	53,4€
3000 et +	185,0€	188,7€	273,0 €	278,5 €	41,0 €	41,8€	62,0 €	63,2 €	61,0€	62,2 €
Catégorie B										
non grenoblois	190,0 €	193,8€	281,0€	286,6€	42,0€	42,8€	63,0€	64,3 €	62,0€	63,2 €

Correspondance pour communication

Activités Terrestres	estres
GROUPE 2	TARIF A
GROUPE 3	TARIF B
Activités Aquatiques	tiques
Durée < ou = 1h	TARIF C
Gym. Aquatique	TARIF D
Durée > 1h	TARIF E

TARIFS D'ACCES AUX PISCINES MUNICIPALES ENTREES INDIVIDUELLES

	Tarifs	Tarifs	Tarifs
	au 1 er juin 2012	au 1 er juin 2013	au 1 er sept. 2015
Entrée individuelle plein tarif	3,10€	3,30 €	3,30 €
Carte de "10 entrées" plein tarif	24,00 €	26,00 €	26,00 €
Entrée individuelle tarif réduit	2,30 €	2,50 €	- 2,50 €
Carte de "10 entrées" tarif réduit	18,00€	20,00 €	20,00€
Entrée individuelle tarif minimal	1,00 €	1,20€	1,20€
Abonnement annuel	220,00€	240,00 €	240,00 €
Carnet "100 entrées" tarif spécial comité d'entreprise	205,00 €	225,00 €	225,00 €
Entrée individuelle "Evènement" tarif unique	8,00€	10,00€	10,00€
Entrée individuelle "Prestation 1" ex: loc aquabike, aquafitnes et activités similaires	6,00€	6,00€	6,00 €
Entrée individuelle "Prestation 2" ex: cours d'aquabike, bébé nageur et activités similaires		10,00€	10,00€
	Période estivale rture piscine Jean B	RON)	
Entrée individuelle moins de 18 ans	1,50 €	2,00 €	2,00 €
Carte de "10 entrées" moins de 18 ans	11,00€	15,00 €	15,00 €

DEFINITION DES TARIFS SPECIAUX Les usagers ne répondant pas aux critères suivants s'acquitteront du plein tarif

Bénéficiaires de la gratuité

1- Age les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte

Justificatif : Pièce d'identité de l'enfant si nécessaire

2- Statut Les accompagnateurs de personnes handicapées

Justificatif : limité à une seule personne

3- Adhérents comité entreprise SNCF

Justificatif: Carte d'identité SNCF ou Carte du comité d'établissement SNCF

4-Tout Public En cas d'impossibilité d'encaissement (panne technique ou défaut de personnel

Afin de préserver une égalité de traitement face au service public et continuité de service

public

5- Situation particulière : Délivrance d'entrée gratuite à la demande de l'usager

> Dédommagement en situation d'altération du fonctionnement normal du service

public (panne, défaut de personnel)

> Offres promotionnelles dans le cadre d'opérations de communication sportives

municipales

Bénéficiaire du tarif minimal

1-Personnes bénéficiant des minima sociaux (RSA, allocation supplémentaire à une pension de retraite ou d'invalidité, allocation de solidarité spécifique, allocation de veuvage, allocation temporaire d'attente)

Justificatif: attestation CAF (- de 3 mois) et pièce d'identité

2- Demandeurs d'emploi

Justificatif : Carte d'actualisation datant de - de 3 mois et Carte d'Identité

3- Demandeur d'asile et étrangers en attente de régularisation

Justificatif : Récépissé de première demande de carte de séjour ou récépissé de demande d'asile, ou de réexamen de la demande d'asile ou autorisation provisoire de séjour ou attestation de dépôt d'une demande de titre de séjour ou attestation de l'organisme ou de l'avocat en charge des démarches administratives en vue d'obtenir l'asile ou la régularisation de la situation administrative

4- Personnes volontaires du Service Civique

Justificatif: Carte militaire

Bénéficiaire du tarif réduit

1- Enfants âgés de 6 ans à 18 ans

Justificatif: carte d'identité (si nécessaire)

2- Personnes âgés de + de 65 ans

Justificatif: Carte d'Identité

3- Etudiants

Justificatif: Carte d'étudiant

4- Personnes handicapées

Justificatif: carte d'invalidité

5- Familles nombreuses

Justificatif: Carte SNCF de familles nombreuses, livret de famille ou attestation Sécurité Sociale ou mutuelle des parents avec au moins 3 enfants

Dispositions particulières

Entrée individuelle "Prestation 1 ou 2": En cas d'annulation du cours par la ville, possibilité de report de séance.

Toute annulation par l'usager pour raison personnelle ne sera ni remboursée ni échangée.

Pour la carte annuelle : photo d'identité obligatoire

Paiement par chèque : pièce d'identité obligatoire

TARIFS REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC Leçons de natation

	année (12 mois)	300,00 €
Forfait	période scolaire (9 mois)	200,00 €
	été (3 mois)	120,00 €

<u>TARIFICATION APPLICABLE AUX PERSONNES MORALES</u> <u>Modalités tarifaires applicables aux personnes morales</u>

BENEFICIAIRES DE LA MISE A DISPOSITION GRATUITE							
Statut		Structures	Conditions	Exemples			
Association loi 1901	1.	Associations sportives à caractère scolaire	• Néant	UNSS, USEP, FNSU, UGSEL			
	2.	Associations sportives grenobloises	 Activités d'intérêt général (local ou fédéral) Activités conformes à leur objet social et leurs statuts 	Clubs affiliés à une fédération sportive			
		Associations socioculturelles grenobloises	 Activités sportives Activités conformes à leur objet social et leurs statuts 	МЈС, МРТ, МЕ			
	4.	Associations sportives corporatives grenobloises	 Activités conformes à leur objet social et leurs statuts Activités à but non lucratif 	CE et CA publics, COS Ville de Grenoble			
	5.	Structures spécialisées	Activités sportives	AFIPAEIM, APF			
	6.	Instances fédérales	Organisation de compétitions sportivesActivités à but non lucratif	Comités, ligues			
	7.	Associations caritatives et humanitaires	Organisation de manifestations humanitaires et caritatives	Téléthon			
	8.	Etablissements de la petite enfance	Domiciliation grenobloise	Crèches, halte- garderie,			
	9.	Écoles primaires privées	Domiciliation grenobloise				
Institutions publiques et parapubliques	10.	Ecoles primaires publiques	Domiciliation grenobloise				
	11.	Administrations et organismes assimilés	Activités sportives	Police nationale, Sapeurs pompiers			
	12.	Rectorat, Inspection Académique et IUFM	Organisation d'examens et tests divers	Rectorat, IA ou IEN (circonscription)			
	13.	Centres hospitaliers	Activités sportives	Hôpital de jour,			
	14.	CCAS et structures annexes	Activités sportives	Centres sociaux, crèches,			

PERSONNES MORALES DEVANT ACQUITTER LA REDEVANCE					
Statut	Structures		Exemples		
Association loi 1901	1.	Associations sportives grenobloises à but non lucratif mais avec une (des) pratique(s) à but marchand	Cours de gymnastique aquatique, fitness,		
	2.	Associations sportives ou non sportives pour des activités à but lucratif	Organisation de salon, de bourse,		

	3.	Associations sportives ou non sportives non grenobloises	
	4.	Comités d'entreprise grenoblois et non grenoblois	
Institutions publiques et privées	5.	Etablissements scolaires publics et privés et Instituts de formation non grenoblois	Ecoles primaires, collèges, lycées,
	6.	Instituts de formation non conventionnés grenoblois	
	7.	Etablissements scolaires secondaires, universitaires et Instituts de formation conventionnés (hors IUFM) grenoblois	Collèges, lycées, IMT, universités, écoles supérieures et techniques,
Sociétés à statuts divers	8.	Sociétés / Entreprises	Expositions, séminaires, spectacles sportifs, entraînements, leçons de natation